

BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021



Plaquette de présentation de l'ISST (annexe 1)

Nicole MAGGI-GERMAIN, Directrice de l'ISST
Nicole.Maggi-Germain@univ-paris1.fr

Adeline Gubler, Ingénieure d'études de l'ISST
adeline.gubler@univ-paris1.fr

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé par décret du 9 juillet 1951¹ sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, essentiellement pour former les « conseillers du travail ». Un colloque inaugural est organisé en Sorbonne sous le patronage du Bureau international du travail (B.I.T.) et de la section française de l'UNESCO le 28 avril 1952².

Après la mort accidentelle, en 1960, de Paul Durand, universitaire de renom spécialiste de droit social qui dirigeait la section « enseignement » de l'ISST, Marcel DAVID (1920-2011), Professeur d'Histoire et fondateur de l'Institut du travail de Strasbourg, reprend la direction de l'ISST en lui donnant une nouvelle impulsion et de nouvelles orientations³.

Aujourd'hui, l'Institut représente le lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France, il a pour mission d'assurer la formation des militants syndicaux qui, du fait de leurs responsabilités, ont besoin de compléter leur expérience par un enseignement de niveau universitaire réalisé dans le cadre de sessions juridiques ou pluridisciplinaires – droit, économie, sociologie - organisées autour des questions du travail et des politiques économiques et sociales. Des sessions de formations plus « périphériques » au regard des missions de l'ISST sont également organisées autour du droit de la consommation (formation de membres d'associations de consommateurs liées à une organisation syndicale).

¹ Journal officiel du 13 juillet 1951, p. 7538.

² [Cf. "L'inauguration de l'Institut des sciences sociales du travail", in Revue française du travail, 7e année, n° 10-12, 1952, p. 3-16.

³ Cf. Marcel David (1982), *Témoins de l'impossible, militants du monde ouvrier à l'université*, éd de l'Atelier, 1989, 264 p., spécialement p.133 et s. ; du même auteur, « L'Université et l'éducation ouvrière », *Droit social* n° 4, avril 1962, p. 220-229.

Françoise Fortunet (2005), « [Marcel DAVID entre syndicalisme et université](#) », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 19 janvier 2006

Aux formations délivrées par l'Institut des sciences sociales du travail dans le cadre du congé de formation économique, social et syndical, sont venues se rajouter des sessions de formation en sciences de l'éducation, centrées sur la formation des animateurs et des animatrices syndicaux. L'ISST est également chargé, dans le cadre de conventions spécifiques signées avec le Ministère du travail, de la formation juridique des conseillers prud'hommes.

Un partenariat avec la Driets⁴ d'Ile-de-France a été initié en 2017 pour l'organisation de journées d'information-sensibilisation à destination des agents de l'inspection du travail (*infra*). Cependant, la situation sanitaire de cette année n'a pas permis de maintenir ces journées, qui ont été reprogrammées en 2021.

En 2021, l'activité de l'ISST a continué d'être marquée par l'épidémie de la Covid 19, réduisant notre activité (limitation du nombre de sessions à une seule par semaine). Ont été organisées :

- 32 sessions de formation dans le cadre des congés de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S.)⁵ et de formation prud'homale⁶ auxquelles ont participé 476 stagiaires, dont 320 pour la seule F.E.S.E.S (répartis sur 21 sessions d'une durée de deux à cinq jours) et 156 pour la formation prud'homale (répartis sur 11 sessions).
- Se sont ajoutées 8 Journées de Droit Social (JDS) qui ont accueilli, par séance (distanciel ou mode mixte – présentiel et distanciel), entre 60 et 70 conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel (524,5 journées stagiaires).

L'ACTIVITÉ DE L'ISST EN 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2021, 32 sessions de formation⁷ ont été organisées par l'ISST :

- 21 sessions de formation⁸ réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (FESES),
- 11 sessions⁹ dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

⁴ Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ex. Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

⁵ Article L. 2145-5 du Code du travail (modifié par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) : « Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés aux organisations syndicales mentionnées au 3° de l'article L. 2135-12, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés. »

⁶ Cod. Trav. L1442-1.

⁷ 49 en 2019 et 23 en 2020.

⁸ 38 en 2019 et 15 en 2020.

⁹ 11 en 2019 et 8 en 2020.

Ventilation par discipline des sessions de formation FESES (2021)

DISCIPLINE (S)	Nombre de sessions	Nombre de journées stagiaires	sur l'ensemble des sessions de formation (journées stagiaires)
Droit	8	454	37,00 %
Sciences de l'éducation	6	251	20,50 %
Sociologie	2	148,5	12,00 %
Sociologie et droit	1	126,5	10,20 %
Économie et sociologie	4	249	20,20 %
Total	21	1229	100 %

I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST

Composante interne de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'ISST est habilité par arrêté ministériel¹⁰ à assurer la [formation économique, sociale, environnementale et syndicale](#) des salarié.e.s membres d'organisations syndicales ainsi que des [conseillers prud'hommes](#) (cf. art. L.2145-1 à 13 et R. 2145-1 à 8 du Code du travail pour la F.E.S.E.S. et art. L. 1442-1 ; D. 1442-1 et D. 1442-2 pour la formation prud'homale).

La Direction générale du Travail du Ministère du travail a reconduit, avec l'ISST, la convention triennale concernant la formation économique, sociale et syndicale 2021-2023 et la convention quadriennale concernant la formation prud'homale 2018-2021.

Créé en 1951 sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, l'Institut est aujourd'hui un lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France qui sont partie intégrante d'universités, il délivre un enseignement de niveau universitaire.

L'approche pluridisciplinaire est au cœur du fonctionnement et de la philosophie de l'ISST dont le centre de recherches en sciences sociales – aujourd'hui intégré à l'IDHE.S¹¹ (Paris 1 - CNRS) - a accueilli les premiers travaux de recherche sur le travail de Michel Crozier ou encore d'Alain Touraine, engagés à l'instigation de Georges Friedmann.

1) Un institut du travail au sein du réseau des instituts

Il existe en France 10 instituts du travail rattachés à des universités.

- **Deux sont des instituts « nationaux »** (ISST de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Institut du travail de l'Université de Strasbourg). Ils forment des stagiaires en provenance de l'ensemble des régions. Les représentants confédéraux des organisations syndicales siègent dans les CA.

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/isst/>

<http://www-idt.u-strasbg.fr/>

¹⁰ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant la liste des centres, instituts et organismes spécialisés agréés dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés de formation économique, sociale et syndicale et Arrêté du 30 mars 2018 fixant la liste des organismes et établissements publics d'enseignement supérieur agréés au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail pour assurer la formation des conseillers prud'hommes.

¹¹ Institutions et dynamiques historiques de l'Économie et de la Société.

➤ **Huit sont des *instituts* « régionaux »**

- L'ISSTO¹² de l'Université de Rennes-II
<http://www.univ-rennes2.fr/issto>
- L'Institut du travail de l'université de Bordeaux
<https://institutdutravail.u-bordeaux.fr/>
- L'Institut régional du travail de l'Université de Lorraine
<http://irt.univ-lorraine.fr/fr>
- L'Institut régional du travail d'Occitanie de l'Université de Toulouse - Jean Jaurès
<http://irt.univ-tlse2.fr/>
- L'Institut régional du travail d'Aix-Marseille Université (AMU)
<http://irt.univ-amu.fr/>
- L'Institut d'Études Sociales de Grenoble, département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes
<https://ies-uga.fr/>
- L'Institut de Formation Syndicale de l'Université Lumière Lyon 2
<http://ifs.univ-lyon2.fr/>
- L'Institut du travail de l'université Jean Monnet - Saint-Étienne
<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/institut-du-travail.html>

Tous ces instituts sont des composantes internes d'Universités, à l'exception de l'IES de Grenoble qui est un département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes.

La coordination de leurs activités s'effectue, depuis début 2009, par l'intermédiaire d'une Conférence des directeurs et d'un bureau constitué de trois représentant.e.s. La Conférence des directeurs est également chargée de représenter les Instituts du travail auprès des organisations syndicales et des organismes de tutelle (Ministère du Travail et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Au-delà de la formation syndicale *stricto sensu*, la dimension universitaire des Instituts du travail apparaît pleinement à travers les nombreuses activités de recherche menées par les enseignant.e.s-chercheur.e.s, l'organisation de colloques et de journées d'études et leur forte implication dans la formation initiale des étudiant.e.s.

¹² L'Institut des Sciences sociales du Travail de l'Ouest.

2) Une double mission : l'enseignement et la recherche

La Formation économique, sociale et syndicale (F.E.S.E.)

L'institut assure, conformément à ses missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militant.e.s syndicaux/ales dans le cadre du congé de formation économique sociale et syndicale (F.E.S.E.).

Il a fait l'objet d'une habilitation délivrée par le Ministère du travail.

Les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel bénéficient ainsi, pour leurs militant.e.s, d'un droit de tirage sur des sessions de formation financées, dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère du travail.

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salarié-e-s

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salariés est expressément prévue par le Code du travail (cf art. L. 1442-1 et 2 et D. 1442-1 cod. trav.). L'ISST reçoit, pour ce faire, un agrément.

La recherche à l'ISST

Même si l'enseignement demeure aujourd'hui la principale mission de l'Institut, le Code de l'éducation a prévu qu'il intervenait plus largement dans le champ de la recherche en sciences sociales (cf. art. D. 713-12 du Code de l'éducation).

Les enseignants de l'ISST sont tous rattachés à différents laboratoires de recherche accueillis par l'Université Paris 1 tels que Sorbonne Droit social ([DDS](#)) de L'Institut de recherche juridique de la Sorbonne ([IRJS](#) – équipe d'accueil CNRS), à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne ([IREDIES](#) - EA 4536), au Centre d'économie de la Sorbonne ([CES](#) – Unité mixte de recherche associée au CNRS – UMR - 8174).

Par ailleurs, l'ISST héberge une *équipe de chercheur.e.s¹³ rattaché.e.s à l'IDHE.S* (<http://www.idhe.cnrs.fr/>) (UMR CNRS 8533) depuis janvier 2011, date à laquelle le Laboratoire Georges Friedmann a intégré ce laboratoire.

- Sur l'ensemble de ses sites, l'IDHE.S compte aujourd'hui 73 membres permanent.e.s et 106 doctorant.e.s.

¹³ Marie Buscatto, Professeure en Sociologie, Directrice adjointe de l'IDHE.S - Paris 1 ; Antonella Corsani, Enseignant-Chercheur, Maître de conférences HC en Économie, HDR en sociologie ; Marc Lorient, Directeur de recherche au CNRS en Sociologie ; Anne Muller, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, tous membres permanents, ainsi que des doctorant.e.s dirigé.e.s par leurs soins (voir rubrique thèses en préparation ou soutenues en 2020).

- L'IDHE.S se structure autour de trois domaines de recherche et de trois dynamiques transversales :

Trois domaines de recherche :

- Travail. Entreprises, professions, professionnalisation
- Savoirs. Capacités, formation, innovations,
- Capitaux. Monnaies, finances, financement

Trois dynamiques transversales :

- Les échelles.
- Les inégalités.
- L'action publique.

Les chercheur.e.s rattaché.e.s à l'IDHE.S présent.e.s à l'ISST conduisent leurs recherches autour des thématiques des métiers, du travail et des relations de travail (notamment à partir des questions du genre au travail, des statuts dans l'emploi, des métiers créatifs et artistiques, de la santé au travail, des mutations des relations sociales de travail, du temps de travail et des formes de la rémunération, de la formation et de la qualification, *etc.*).

Ils et elles participent régulièrement aux formations de l'ISST.

Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société

L'IDHE.S est une Unité Mixte de Recherche (UMR 8533) créée en 1997 entre le CNRS et des partenaires universitaires, en regroupant les apports de l'Institut d'Histoire Économique et Sociale (IHES) fondé par Ernest Labrousse, du Centre d'Étude des Croissances fondé par Maurice Lévy-Leboyer et ceux du GDR « Institutions Emploi et Politiques Économiques » fondé par Robert Salais.

Depuis, l'IDHE.S a intégré des sociologues venant de différents horizons, ce qui en a fait un laboratoire véritablement interdisciplinaire. L'arrivée en janvier 2011 du Laboratoire Georges Friedmann (LGF) de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et celle du Laboratoire d'Histoire Économique, Sociale et des Techniques (LHEST) de l'Université d'Évry-Val d'Essonne en janvier 2013 ont complété cette dynamique.

L'IDHE.S est localisé sur 5 sites universitaires en Ile-de-France : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université Paris 8, Université Paris Ouest Nanterre-La-défense, Université d'Évry Val d'Essonne et ENS de Cachan / Saclay.

Il est dirigé depuis 2019, et pour une durée de 4 ans, par Valérie BOUSSARD, professeur de Sociologie à l'Université Paris Nanterre.

➤ L'articulation de l'enseignement et de la recherche à l'ISST

L'un des objectifs de l'ISST est de traduire des recherches en activité de formation ou de prolonger les sessions de formation par la recherche, comme ce fut le cas lors de la Journée d'actualités juridique, économique et sociale qui s'est tenue le 28 novembre 2019 autour de l'actualité du Comité social et économique.

Plus largement, l'ISST organise plusieurs manifestations scientifiques par an :

- La [Journée d'études](#), qui reprend généralement une thématique traitée dans un stage-recherche
- La [Journée d'actualités juridique, économique et sociale](#), dont le thème est défini par les organisations syndicales
- Les [Rencontres](#) Ires/ISST

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises avec le concours du gouvernement, sur la base du constat dressé dès les années 70 par plusieurs rapports du monopole administratif dans le domaine de l'expertise économique et sociale. Le rapport de René Lenoir et de Baudouin Prot commandé par Valéry Giscard d'Estaing en 1979 a joué un rôle de déclencheur dans la recherche de la démocratisation de l'analyse économique et sociale en France. Ce rapport préconisait la création en France de plusieurs instituts de conjoncture économique indépendants du gouvernement à l'exemple de ceux existant à l'étranger, notamment en Allemagne.

L'Ires répond aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale en menant deux types de travaux :

- des recherches et des analyses développées par son équipe pluridisciplinaire de chercheurs et
- des travaux de recherche propres à chaque organisation syndicale, regroupés au sein de l'agence d'objectifs.

L'Ires publie, par ailleurs, deux revues, dont les numéros sont accessibles en ligne :

[La Revue de l'IRES](#), créée en 1989, pluridisciplinaire, est destinée à nourrir la connaissance dans les domaines intéressant l'ensemble des organisations syndicales : marché du travail et politiques d'emploi, politique économique, revenus et protection sociale, conditions de travail et activité de travail, formes de rémunération et de gestion des salariés, relations professionnelles, mutations du travail.

S'adressant aux chercheurs, praticiens et experts venant de différentes disciplines (droit, économie, gestion, histoire, sociologie, sciences politiques), la Revue de l'IRES porte une attention particulière aux articles novateurs issus d'enquêtes empiriques ou mobilisant une méthodologie originale, ainsi qu'aux éclairages comparatifs internationaux.

[La Chronique internationale de l'Ires](#) est une publication trimestrielle fondée en 1989. Elle s'adresse aux syndicalistes et aux chercheurs, et plus largement aux lecteurs qui s'intéressent à l'actualité économique, sociale et aux relations professionnelles sur le plan international.

Elle a pour mission de fournir aux lecteurs des clés de lecture pour comprendre l'actualité sociale, économique et politique à l'étranger, y compris aux niveaux de l'Union européenne et au niveau international (BIT, etc.). Cette volonté de regarder ailleurs pour tirer parti des expériences

étrangères correspond aussi au souci de favoriser un regard décentré sur les réalités et pratiques nationales.

Sur les quatre numéros, trois accueillent des articles variés et le dernier, qui paraît en décembre, est un numéro spécial consacré à un thème particulier (les jeunes dans la crise, les réformes d'indemnisation du chômage, etc.), traité dans une perspective comparative.

Le contexte sanitaire actuel ne nous a pas permis d'organiser ces manifestations scientifiques en 2021.

II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.E.S.¹⁴ ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.

L'Institut des sciences sociales du travail organise des sessions de formation délivrées dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale (F.E.S.E.) ainsi que dans le cadre du congé de formation prud'homale. L'essentiel de son activité concerne la F.E.S.E. pour laquelle l'institut reçoit une dotation spécifique du ministère du travail.

Les formations prud'homales (sessions CGT-Prudis, AFIP-FO, CFE-CGC) sont financées directement par des organisations syndicales, à l'exception de la formation des conseillers prud'hommes de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) et des Journées de Droit social qui bénéficient d'une dotation du Ministère du Travail.

En 2021, 32 sessions de formation ont été organisées par l'ISST :

- 21 sessions de formation réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale (FESES),
- 11 sessions dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

Initialement, 39 stages de formation FESES et prud'homales avaient été programmés. 7 sessions ont dû être annulées. 5 stages FESES et 2 prud'homaux.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, l'accueil de stagiaires, issus de la France entière, en formation au sein de notre institut n'a pu avoir lieu dans les conditions habituelles depuis le mois de mars 2020. Ainsi, nous avons élaboré un plan de reprise sur site (PRAS) comprenant la mise en place de mesures sanitaires très strictes (téléchargeable [ici](#))

- Port du masque pour le personnel, les intervenants, les enseignants et les stagiaires
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Nettoyage régulier de toutes les parties communes
- Mise à disposition de lingettes pour le nettoyage
- Matériel de détection de température à disposition
- Organisation d'un seul stage de formation par semaine
- Nombre limité de stagiaires par session de formation (16 maximum répartis dans une salle pouvant accueillir 80 personnes)
- Accès au centre de documentation encadré
- Format de restauration modifié selon les conditions sanitaires

¹⁴ Formation économique, sociale, environnementale et syndicale.

1. La formation syndicale dans un contexte de pandémie

1.1. Éléments contextuels

La pandémie liée au COVID a eu des effets sur la formation syndicale réalisée à la fin du premier semestre 2021 par l'Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Université Paris dans le cadre de la convention triennale 2021-2023 signée avec le Ministère du travail.

Le programme prévisionnel des stages a dû être adapté pour prendre en compte la réduction de l'activité pédagogique liée à la pandémie (application des règles de distanciation sociale)

- Utilisation de la salle Marcel David (80 places) pour des sessions accueillant 16 stagiaires
- Limitation du nombre de sessions à une seule par semaine

Le poids relatif, moins important en 2021, des frais liés aux stagiaires conduit à une réaffectation budgétaire dans l'utilisation des crédits.

1.2. les conditions de mise en place de la formation à distance

Les sessions de formation ont été majoritairement réalisées en présentiel.

Les formations à distance ont constitué une modalité d'enseignement dérogatoire et exceptionnelle. Dès lors qu'elle était susceptible d'avoir des incidences sur l'organisation pédagogique de la formation, la décision de maintenir la session en présentiel ou de l'organiser à distance a incombé à chaque enseignant.e, en accord avec l'organisation syndicale.

1.3. les limites à l'organisation d'une formation à distance

Les limites liées à la technologie

1. La question de l'équipement des stagiaires en matériel informatique

L'utilisation de la formation à distance suppose que les usagers soient **équipés du matériel informatique** mais également d'une **connexion internet stable** leur permettant de suivre une formation étalée sur plusieurs heures, voire sur plusieurs jours.

Les solutions envisageables :

- ✓ Utilisation, par les stagiaires, d'un matériel informatique familial, lorsqu'il existe. Cela suppose de réaliser, au sein de la famille, des arbitrages qui n'iront pas sans poser de problèmes ;
- ✓ Utilisation, par les stagiaires, du matériel informatique éventuellement mis à disposition dans le local syndical, lorsqu'il existe et est disponible. Cependant, les stagiaires de l'Institut des sciences sociales du travail étant originaires, contrairement aux instituts régionaux, de la France entière, il ne sera pas possible de les réunir dans un même local syndical afin de leur permettre de suivre la formation. Cela supposera donc un travail en amont de prises de contacts avec les unions départementales.

ii. La maîtrise de l'outil informatique

La mise en place d'une formation à distance suppose que les personnes 1/ maîtrisent l'outil informatique (c'est-à-dire soit en capacité, par exemple, d'installer différents logiciels de visioconférence) ; 2/ soit ensuite en capacité d'utiliser correctement le logiciel ou encore de télécharger des documents qui auront été transmis en amont de la formation.

Les solutions envisageables :

- ✓ Difficile d'en trouver pour les personnes qui ne maîtrisent pas ou très mal l'outil informatique ;
- ✓ Pour les autres, il est possible de travailler avec elles en amont sur l'utilisation du logiciel. Cela suppose la mobilisation d'un.e enseignant.e et/ou d'un personnel administratif.
- ✓ Cette dernière solution ne dispensera pas de consacrer une partie de la première demi-journée 1/ à vérifier que l'ensemble des participants maîtrise l'outil informatique et le logiciel mais également 2/ à transmettre des consignes générales d'utilisation de cet outil dans le cadre spécifique de la session.

Les limites liées à la pédagogie spécifique dirigée vers un public d'adultes et de militants

i. La durée des sessions de formation

Les sessions de formation se déroulent, de manière générale, sur une durée de cinq jours, propices à faire émerger un collectif autour d'une réflexion qui se construit durant la semaine à partir d'interventions de spécialistes et en pluridisciplinarité.

La mise en place d'une formation à distance est difficilement envisageable sur une durée de plusieurs jours consécutifs. L'utilisation continue de l'outil informatique dans le cadre d'une

formation, c'est-à-dire dans un temps comportant des transmissions de connaissances, génère une pénibilité et une fatigue importantes, rendant plus difficile la concentration.

Les solutions envisageables :

- Doubler les temps de pause
- Limiter le temps de formation à deux ou trois heures par jour.
- Si la formation se déroule sur plusieurs jours, cela suppose de laisser les stagiaires seuls, pendant un certain temps (une demi-journée / tous les jours ?) pour travailler sur des documents préalablement transmis.

Les difficultés générées par cette pédagogie :

- C'est au stagiaire de prendre connaissance, seul et au préalable, de documents qui lui auront été transmis
 - a. Cela suppose que l'enseignant construise un document pédagogique facilement accessible et compréhensible, ne demandant pas ou peu d'échanges en amont
 - b. Cela suppose que le stagiaire soit en capacité 1/ d'entrer dans un document qui restera académique ; 2/ de travailler seul sur un document, ce qui est parfois très compliqué lorsque l'habitude n'a jamais été prise ou bien a été perdue ;
- La dynamique de groupe est complètement mise à l'écart et la formation se limite à une transmission de connaissances.

ii. Quelle pédagogie développer devant l'écran ?

L'enseignement se construit sur un rapport pédagogique : un lien se crée entre l'enseignant et l'apprenant, mais également entre les stagiaires eux-mêmes.

C'est ce même lien qui permet de saisir, dans un public, les personnes qui ont « décroché », qui ne comprennent pas les propos de l'enseignant.e, qui ne sont pas d'accord mais ne l'expriment pas par la prise de parole...

Comment, dès lors, saisir toutes ces dimensions de la pédagogie de la formation en présentiel lorsque le lien avec l'apprenant est réduit à son strict minimum, c'est-à-dire à une mosaïque de visages sur un écran ?

Les limites liées à la spécificité des formations délivrées à l'ISST

- ✓ L'utilisation de la formation à distance transforme la nature des sessions de formation délivrées au sein de l'ISST : sur plusieurs jours, à partir d'une thématique développée en

pluridisciplinarité et dans le cadre d'un collectif de travail composé de syndicalistes issus de différents secteurs d'activité (les stagiaires sont très rarement issus d'un même secteur d'activité).

- ✓ La formation à distance repose davantage sur la seule transmission de connaissances réalisée dans un face-à-face entre l'enseignant.e et les stagiaires pris isolément. Il devient difficile, pour le ou la responsable syndical.e, dont le rôle est essentiel dans le cadre d'une session de formation¹⁵, de trouver sa place.
- ✓ Elle limite, par ailleurs, considérablement les possibilités de construction d'une réflexion collective par la séparation physique qu'elle génère en occultant complètement les temps de pause qui sont aussi, en présentiel, des temps de partage d'expériences ;

Les limites tenant au congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Si, sur la durée d'une session de formation de plusieurs jours, la moitié du temps est consacrée à un travail personnel, ce temps pourra-t-il être comptabilisé dans le congé de F.E.S.E. ? Ce n'est qu'à cette condition que les personnes s'engageront dans la formation ; il est utopique de penser qu'elles prendront connaissance des documents transmis en amont sur leur temps « libre », c'est-à-dire le soir ou le week-end.

En conclusion, on peut avancer l'hypothèse que face aux difficultés multiformes exposées ci-dessus, rencontrées par certain.e.s militant.e.s, la généralisation de la formation à distance en contexte de pandémie conduirait, *de facto*, à l'« auto-exclusion » celles et ceux ne disposant pas des ressources matérielles et cognitives nécessaires.

2. La diversité des thèmes traités dans les sessions de formation

Les sessions durent en général cinq jours, à l'exception des journées de droit social et des formations de formateurs (de trois à cinq jours). Elles associent approches théoriques et réflexions pratiques.

¹⁵ Parce qu'il est seul en capacité de donner aux stagiaires un éclairage syndical sur une question précise ; qu'il connaît les stagiaires et/ou le mandat qu'ils occupent.

Des spécialistes et professionnel-le-s des sujets enseignés (magistrat.e.s professionnel.le.s, avocat.e.s, représentant.e.s d'institutions – Défenseur.e des droits, CNIL...) sont régulièrement invité.e.s à participer à ces formations universitaires.

Certaines formations intitulées « formations-recherche » sont axées sur un thème nouveau ou encore en débat. La session de formation doit alors permettre de faire émerger une ou des problématiques et de construire une réflexion. On peut, à titre d'exemple, citer les sessions de formation suivantes :

- *Les mutations du secteur de l'eau et de l'assainissement* (du 15 au 19 février 2021 – *annexe 3*)
- *Droit droit dur, droit droit souple, droit. Étude sur la normativité* (du 10 au 11 mars 2021 - *annexe 4*)
- *Droit du travail et droit de l'environnement* (du 12 au 13 octobre 2021 – *annexe 4*)
- *Entreprises multinationales, chaînes de valeur et actions syndicales* (du 18 au 22 octobre 2021 – *annexe 5*).

LA CONSTRUCTION D'UNE SESSION DE FORMATION

- Les **thèmes de formation** sont proposés, pour l'année civile, par les organisations syndicales.
- Les enseignant.e.s-chercheur.e.s se positionnent sur une session en fonction de leurs domaines de spécialité et de leurs centres d'intérêt.
- Ils et elles rencontrent les responsables syndicaux afin de se mettre d'accord sur un **programme de formation**.
- Une proposition de « grille » de stage est ensuite élaborée par les enseignant.e.s-chercheur.e.s. Elle intègre la participation de spécialistes, universitaires, chercheur-e-s ou praticien-ne-s.

Les questions d'actualité, en particulier juridiques, occupent une place importante dans les demandes de formations (actualités juridiques, temps de travail, formation professionnelle, rémunération)

3. L'approche pluridisciplinaire

Les formations délivrées à l'ISST s'inscrivent dans une approche pluridisciplinaire. Si la question du travail est centrale et si le droit occupe une place importante, les approches mobilisées au sein d'une session peuvent être juridiques, philosophiques, historiques, politistes, économiques ou sociologiques.

Le projet pédagogique porté par les enseignant.e.s-chercheur.e.s vise à croiser les approches et à articuler les disciplines afin de nourrir la réflexion des syndicalistes et leur capacité à s'orienter dans un univers toujours plus complexe.

L'articulation entre les disciplines représentées à l'ISST peut structurer l'organisation de la

formation. C'est le cas, par exemple, du stage sur le thème **Différenciation des territoires** (annexe 5) qui s'est déroulé du 2 au 5 novembre 2021, coordonnée par une juriste et une socio-économiste.

Cette articulation pluridisciplinaire peut aussi se manifester au sein de thématiques plus ciblées telles que les discriminations ou la formation professionnelle continue.

4. Les sessions de formation des formateurs/trices

Ces sessions s'adressent d'une part à des formateurs.trices débutant.e.s (ingénierie pédagogique et ingénierie de formation) ou expérimenté.e.s (perfectionnement pédagogique).

- Du 6 au 10 septembre 2021, CGT-FO, [formation de formateurs niveau 2](#)
- Du 25 au 27 octobre 2021, CGT, [animer une action de formation](#)
- Du 15 au 16 novembre 2021, CFDT-Irefe, [formation continue des animateurs de formation](#)

Éléments principaux de la Fiche du stage « formation continue des animateurs de formation »

PUBLIC : Militants syndicaux CFDT, animateurs de formation syndicale

FINALITÉ : Discriminer les changements induits par la transformation de l'ingénierie de la formation vers une ingénierie des compétences dans le contexte syndical

OBJECTIFS :

- Définir les notions plurielles de compétence
- Discriminer les notions de capacité, de capabilité, d'environnement capacitant pour porter un autre regard sur la compétence
- Identifier ce qui est en jeu dans la transformation d'ingénierie de formation à ingénierie de compétences opérationnelles professionnelles dans le contexte syndical
- Identifier comment développer/mobiliser les capacités des acteurs, proposer des leviers d'aide à la performance
- Interroger et s'interroger de manière réflexive la /sur sa pratique d'animateur
- Réaliser un autodiagnostic de ses compétences

THEMES :

- Les concepts de compétence, capacité, capabilité, environnement capacitant, ingénierie de formation, ingénierie pédagogique, ingénierie de compétences
- Les processus à l'œuvre dans cette transformation pour l'organisation et les acteurs

METHODES MAGISTRALES ET PEDAGOGIQUES ACTIVES

5. Les Journées de Droit Social (JDS)

Depuis 2009, l'ISST forme au Droit les conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales les plus représentatives au niveau national et interprofessionnel dans le cadre d'une convention-cadre triennale signée avec le Ministère du travail.

Un programme de huit journées, intitulé « [Journées de Droit Social](#) », est mis en place par les enseignant.e.s-chercheur.e.s en Droit de l'ISST et les référents syndicaux à l'attention d'environ 80 conseillers prud'hommes des organisations syndicales CGT, CFDT et FO de l'Ile-de-France.

THÈMES DES JDS 2021

- Les transferts d'entreprise
- Les contrats courts
- La preuve
- Les incidents d'audience dans le cadre du procès prud'homal
- Droit disciplinaire et prescription
- Salariés d'entreprises en procédure collective devant les prud'hommes
- Droit pénal du travail : les conséquences aux prud'hommes

Pour consulter le programme des JDS 2021 :

<https://isst.panthéonsorbonne.fr/journees-droit-social-2021> (annexe 7)

III- LA CELEBRATION DES 70 ANS DE L'ISST ET DU JUBILE DE L'UNIVERSITE PARIS

1 PANTHEON-SORBONNE

Au 1er janvier 1971 naissait un établissement d'enseignement supérieur issu de l'ancienne Université de Paris, la Sorbonne, sous le nom « université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ».

À l'origine de cette création, des juristes et des politistes, des économistes, des gestionnaires et des mathématiciens, des philosophes, des historiens, des géographes, des artistes et des plasticiens, des archéologues et des historiens de l'art, des démographes et des sociologues, des linguistes et des sportifs unissaient leurs forces afin de bâtir une grande université de sciences humaines et sociales qui soit à l'image de la société et de la culture de leur temps : plus autonome dans son rapport à l'État ; plus démocratique dans la gouvernance de l'institution ; pluridisciplinaire par le croisement des savoirs et l'imbrication des parcours ; internationale par son recrutement et la multiplicité de ses liens avec l'Europe et le monde ; professionnalisante, enfin par son insertion dans l'univers du travail et de la formation.

Plusieurs ouvrages de la collection du Jubilé ont été publiés aux Éditions de la Sorbonne :

- "Une part de risque", retraçant l'histoire de l'École des arts de la Sorbonne, rédigé par Jean Da Silva
- "L'action internationale de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Une vocation universaliste" par Eric Pesme
- "L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cinquante ans entre utopie et réalités (1971-2021)" par Philippe Boutry, Christophe Charle et Marie-Caroline Luce
- **"A la croisée du monde du travail et de l'université. L'Institut des Sciences Sociales du Travail" par Nicole Maggi-Germain.**

Ces volumes inaugurent une série de récits chargés d'histoire et d'authenticité qui mettront en lumière l'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et illustreront tour à tour toutes ses branches disciplinaires. La collection s'étoffera progressivement au fil des mois.

http://www.editionsdelasorbonne.fr/fr/collections/?collection_id=76

L'ISST a publié un ouvrage collectif dirigé par Nicole Maggi-Germain qui a accueilli les contributions de Marc Loriol, Nicole Maggi-Germain, Anne Muller et Christophe Vigneau (cf. présentation et table des matières ci-dessous).

La publication de l'ouvrage a été précédée d'une présentation réalisée dans le cadre d'un colloque qui s'est tenu le 3 décembre 2021 à l'I.S.S.T. dans la salle Marcel David (cf. programme ci-après).



Jubilé de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Philippe Boutry, Christophe Charle, Jean-Marie Le Gall
et Marie-Caroline Luce

Au 1^{er} janvier 1971 naissait un établissement d'enseignement supérieur issu de l'ancienne Université de Paris, la Sorbonne, sous le nom « université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ».

À l'origine de cette création, des juristes et des politistes, des économistes, des gestionnaires et des mathématiciens, des philosophes, des historiens, des géographes, des artistes et des plasticiens, des archéologues et des historiens de l'art, des démographes et des sociologues, des linguistes et des sportifs unissaient leurs forces afin de bâtir une grande université de sciences humaines et sociales qui soit à l'image de la société et de la culture de leur temps : plus autonome dans son rapport à l'État ; plus démocratique dans la gouvernance de l'institution ; pluridisciplinaire par le croisement des savoirs et l'imbriication des parcours ; internationale par son recrutement et la multiplicité de ses liens avec l'Europe et le monde ; professionnalisante, enfin par son insertion dans l'univers du travail et de la formation.

À la croisée du monde du travail et de l'université

L'acte de naissance de l'Institut des sciences sociales du travail (ISST) est antérieur au jubilé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Fallait-il, pour autant, passer sous silence la période qui débute avec l'adoption du décret du 9 juillet 1951 pour se concentrer sur la période 1971-2021 ? Le choix a été fait d'articuler plusieurs périodes éclairant les raisons qui ont conduit Paris 1 – comme d'autres universités en France – à accueillir un institut chargé de la formation des représentants syndicaux et des conseillers prud'hommes. Composante interne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'ISST n'en a pas moins tissé, au fil des ans, une histoire singulière qui porte en elle les linéaments d'une histoire sociale écrite au long cours.

Plutôt que de réaliser une somme historique et scientifique de ce que fut et est devenu l'Institut des sciences sociales du travail, cet ouvrage se propose, en suivant un sillon déjà tracé par Marcel David, d'ouvrir ses pages à quelques « passeurs », à celles et ceux qui ont contribué à faire vivre l'ISST. Il contient plusieurs entrées qui permettront à des lecteurs aussi éclectiques que l'est ce livre d'y trouver quelque intérêt et de se nourrir des rencontres et témoignages qui s'égrèneront au fil des pages.

Nicole Maggi-Germain est maître de conférences en droit social, habilitée à diriger des recherches et qualifiée aux fonctions de professeur. Elle a dirigé, de 2014 à 2021, l'Institut des sciences sociales du travail de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



ISBN : 979-10-351-0674-4
ISSN : 1243-0269
25 €

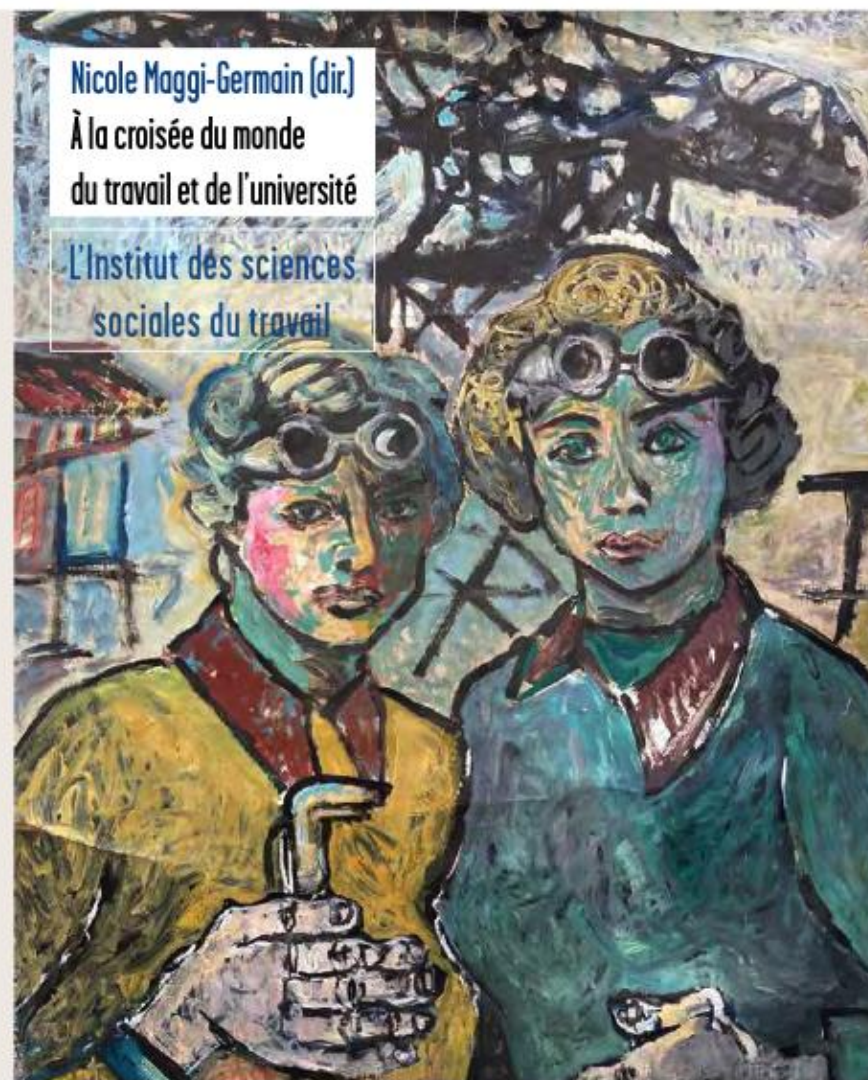


JUBILÉ DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Nicole Maggi-Germain (dir.)

À la croisée du monde
du travail et de l'université

L'Institut des sciences
sociales du travail



À la croisée du monde du travail et de l'université

Nicole Maggi-Germain (dir.)

HISTOIRE DE LA FRANCE AUX XIX^e/XX^e SIÈCLES



Table des matières

Le livre du jubilé de l'université Paris 1 et des soixante-dix ans de l'ISST

Nicole Maggi-Germain 9

Apprendre de l'ISST par les archives du ministère du Travail

Nicole Maggi-Germain 21

Le contexte de création de l'ISST 23

L'enseignement à l'ISST : de la « promotion du travail » à la
« promotion collective » 34

L'évolution concomitante des références terminologiques et des
cadres idéologiques et conceptuels 34

Le financement et la place des organisations syndicales au sein de
l'ISST : les deux faces d'une même pièce 40

Conclusion 56

Bref aperçu sur les deux temps de la recherche en sociologie du travail à l'ISST

Françoise Piotet 119

Les instituts du travail. Présentation et mise en perspective historique (1955-2000)

Brigitte Einhorn 123

Les instituts du travail et l'éducation ouvrière 124

L'élaboration du projet 126

L'institut des sciences sociales du travail (des origines au début des
années 1970) 134

L'ISST à la recherche d'un « second souffle » (le tournant des
années 1970) 138

Les activités de l'ISST après 1971 143

Le précédent de Lille 145

Les autres Instituts 145

Bibliographie, études et travaux autour de l'ISST et des instituts du travail

Document élaboré par Brigitte Einhorn, complété par Nicole Maggi-Germain	151
Écrits de Marcel David	151
L'ISST et Marcel David	156
Les instituts du travail	157
La formation syndicale	158
La recherche	160
Aspects internationaux	160
Divers	161

Diriger l'ISST

Jacques Freyssinet	163
Curriculum vitæ	167
Françoise Piotet	179

Marcel David, un universitaire engagé ?

Brigitte Einhorn, Marie Geoffroy et Michèle Magniez	187
Bernard Pudal	196

In memoriam

Étienne Grumbach dit Tiennot

Christophe Vigneau	227
Tiennot Grumbach, l'universitaire	227

In memoriam

Georges Phédon Koukoulès

Marianne Keller Lyon-Caen	231
---------------------------	-----

Portraits de militantes et de militants

Anne	235
Youcef	241
Natalia	247
Raphaël	255
Aïcha	261
Patricia	268
Walid	274

Portrait d'Alain Boggero	431
Itinéraire d'un ancien ouvrier des chantiers navals de La Seyne-sur-Mer devenu artiste peintre	
Portrait d'Alain Boggero	283
Enseigner à des militants dans un cadre universitaire	
Nicole Maggi-Germain	311
La part de l'université dans la formation syndicale	313
Instituer des lieux de confrontation des savoirs et des expériences académiques et militantes	313
Adapter la pédagogie pour tenir compte de la spécificité du public concerné	316
Les sciences de l'éducation à l'Institut des sciences sociales du travail : quelle histoire, quels enjeux, quelle spécificité ?	
Anne Muller	353
Introduction	353
Quelques jalons historiques : de l'éducation ouvrière à la formation syndicale à l'ISST	354
Une coopération réelle entre universitaire de la discipline et militants syndicaux	355
Une codirection de stage : entre postures enseignante et militante	356
Une pédagogie spécifique dans la formation des formateurs syndicaux	357
L'ingénierie pédagogique des stages adaptée au public cible	358
Conclusion	359
Étudier à l'Institut des sciences sociales du travail en 1971	
Entretien avec Gérard	361
Étudiant puis enseignant dans le diplôme d'études approfondies hébergé à l'ISST. Souvenirs des deux côtés de la barrière	
Marc Lorient	369
Une petite histoire du DEA	369
Une petite plongée en apnée dans les mémoires conservés à la documentation de l'ISST	372
D'étudiant à enseignant, quelques bribes d'un parcours personnel au sein du DEA	374

Focus sur la rénovation du bâtiment de Bourg-la-Reine (2006-2008)

Nicole Maggi-Germain	381
----------------------	-----

Les chantiers ouverts et restant à ouvrir

Nicole Maggi-Germain	391
Un institut pleinement intégré dans l'université	391
Les colloques et journées d'étude	392
Les collaborations internationales : la participation au réseau scientifique Cielo Laboral	394
Accroître la visibilité de l'activité de l'ISST	396
La création de la Maison des doctorants étrangers	396
Développer la recherche en lien avec l'activité d'enseignement	398
Un institut qui œuvre à la formation des responsables et des militants syndicaux	400
Maintenir l'ISST dans les bâtiments de Bourg-la-Reine	401
La cohérence globale du projet	402
Les lignes directrices du projet	403
Accroître les « passerelles » entre le monde syndical et le monde universitaire : le suivi et l'accompagnement des militants	403
La mise en place d'un groupe de travail	403
Les suites données au projet	405

LA CONTRIBUTION DE L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL A LA CONSTRUCTION D'UNE UNIVERSITE OUVERTE

Colloque organisé dans le cadre du jubilé de l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne et
des soixante-dix ans de la création de l'I.S.S.T.

Vendredi 3 décembre 2021

Université Paris1, Panthéon-Sorbonne

Lieu : ISST (salle Marcel DAVID), 16 Bd Carnot, 92 340 BOURG-LA-REINE
(RER B, station Bourg-la-Reine)

8h30 – 9h00- Accueil

**9h00 – Ouverture du colloque – Christine NEAU-LEDUC, Présidente de l'université Paris 1 –
Accueil par Jean-Michel DENIS, Directeur de l'ISST**

**Inauguration du Salon Marcel et Renée David – Nicole MAGGI-GERMAIN, Marielle
DAVID et Monique DAVID-MENARD**

9h30-12h30 – “Un institut à la croisée de l'université et du monde du travail ”

Présidente : Laetitia DRIGUEZ, Université Paris 1 – ISST

- *Apprendre de l'I.S.S.T. par les archives du Ministère du Travail*

Nicole MAGGI-GERMAIN, enseignante-chercheure, directrice de l'I.S.S.T. de 2014 à octobre 2021

- *L'ISST à travers le regard d'anciens directeurs*

Jacques FREYSSINET, professeur d'économie, directeur de l'I.S.S.T. de 1979 à 1989

Françoise PIOTET, professeure de sociologie, directrice de l'I.S.S.T. de 2006 à 2009

- *Le regard syndical*

Frédérique BARTLETT, CGT, ancienne Présidente du Conseil d'administration de l'I.S.S.T.

Rachèle BARRION, secrétaire confédérale, CGT-FO

Marc-Antoine MARCANTONI, CFE-CGC, membre du Conseil d'administration de l'I.S.S.T.

11h30-11h45 – Pause-café

11h 45- 12h05 – *Les formations intersyndicales dans le cadre des journées de droit social* (sous
réserve)

Christophe VIGNEAU, juriste, enseignant-chercheur à l'I.S.S.T.

12h05-12h30 - Échanges avec la salle

12h45-14h00 – Déjeuner (buffet) à la Villa Saint Cyr (Bourg-la-Reine)

14h00-16h30 : « Enseigner et faire de la recherche à l'I.S.S.T. »

Président : Jérôme GAUTIE, Université Paris 1 – ancien directeur de ISST (2009-2014)

- Des stages dans les années 60

Gilbert KLAJNMAN, avocat (1966-1973) ; enseignant du droit de l'architecture à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Paris (UP6-1969-1983); directeur juridique d'Usinor-Sacilor puis de Vivendi (1984-2006).

- Marcel DAVID, historien du droit politique

Blandine KRIEDEL, philosophe, professeure des universités émérite

- Étudiant puis enseignant dans le diplôme d'études approfondies hébergé à l'I.S.S.T. Souvenirs des deux côtés de la barrière.

Marc LORIOU, sociologue, Directeur de recherche au CNRS

-Le regard syndical

Benoît ROBIN, CGT-FO, membre du Conseil d'administration de l'I.S.S.T.

Aurélien LESAGE, CGT, responsable d'ingénierie de formation syndicale

15h30-16h00 - Échanges avec la salle

16h00-16h15– Pause-café

- Les sciences de l'éducation à l'Institut des sciences sociales du travail : quelle histoire, quels enjeux, quelle spécificité ?

Anne MULLER, enseignante-chercheuse en Sciences de l'éducation – ISST

- La recherche à l'I.S.S.T.

Antonella CORSANI, enseignante-chercheuse en Socio-économie – ISST

- La recherche au service des organisations syndicales – L'expérience de l'Ires

Frédéric LERAIS, économiste, directeur de l'Ires

17h00-17h15 – Conclusion, François CHAUSSON, professeur d'Histoire romaine, Université Paris 1 – Responsable de l'organisation du jubilé de Paris 1

INFORMATIONS et INSCRIPTIONS

ISST – Institut des Sciences Sociales du Travail

16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-la-Reine

Tel.: + 33 (0)1 79 41 90 09

Website : <https://isst.panthéonsorbonne.fr/>

E-mail : contact.jubile-isst@univ-paris1.fr

ORGANISATION

- Jean-Michel DENIS (Jean-Michel.Denis@univ-paris1.fr), Institut de Sciences Sociales du Travail de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Nicole MAGGI-GERMAIN (Nicole.Maggi-Germain@univ-paris1.fr), Institut de Sciences Sociales du Travail de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

COORDINATION

- Adeline Gubler, Ingénieure d'études, Institut des Sciences Sociales du Travail Adeline.Gubler@univ-paris1.fr

<https://zoom.univ-paris1.fr/j/91967414025?pwd=VWlhYNHBid2gxaW51WWluNDlNbkdIU09>

IV- L'ACCUEIL DE CHERCHEURS ET DE DOCTORANTS ETRANGERS

Madame Selcan PEKSAN

Mme Peksan est chercheuse en poste à l'Université d'Istanbul. Elle a obtenu une bourse pour élaborer un projet de recherche sur *Les conditions de vie et de travail des artistes en Turquie*. Antonella Corsani, enseignante-chercheuse en poste à l'I.S.S.T, l'a accompagnée dans ce travail.

La chercheuse a été accueillie au sein de l'IDHES Paris en qualité de visiting scholar du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2021. Elle développera un projet de recherche avec Antonella Corsani sur "La précarité dans le milieu artistique en Turquie". Elle sera donc accueillie à l'ISST.

En 2018, Madame Selcan Peksan a soutenu une thèse de doctorat sur "*Le débat sur la fin du travail dans la théorie sociale*" et elle a un deuxième doctorat en cours en sociologie. En 2015, elle a été chercheure invitée à l'Université Federico II de Naples, puis, en 2017 et 2018, elle a été chercheure invitée au Graduate Center de la City University of New York. Actuellement elle est assistante de recherche à temps plein au département d'économie du travail et des relations industrielles de la faculté d'économie de l'université d'Istanbul. Son champ de recherches est celui des politiques sociales. Elle fait également partie du comité de rédaction de la revue académique "Journal of Social Policy Conferences".

Maiedah JALIL NAJI

Maiedah Jalil Naji est doctorante en sciences juridiques et politiques et bénéficiaire d'un contrat FPU sous la direction de Esther Carrizosa Prieto, Professeure de droit du travail et de la sécurité sociale (Université Pablo de Olavide de Séville).

La doctorante prépare actuellement sa thèse sur "*Les droits collectifs des travailleurs dans les environnements de travail atypiques*". Elle a effectué un séjour de recherche au sein de l'Institut des Sciences Sociales du Travail du 16 septembre au 16 décembre 2021.

V- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIETS D'ÎLE DE FRANCE

Pour la première fois, le 16 novembre 2016, était signée une convention organisant des journées d'information-sensibilisation à destination des contrôleurs dans le cadre du programme 111 – amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail entre la directrice régionale adjointe de la Direccte IDF et le président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

D'autres conventions ont, depuis, été signées afin de poursuivre cette collaboration qui a permis la programmation, en 2018, de 4 journées d'information-sensibilisation (cf. rapport d'activité 2018) dont la dernière, plusieurs fois reportée, n'a pu être réalisée qu'en 2019.

Aucune journée d'information-sensibilisation n'a pu avoir lieu en 2020 en raison du contexte sanitaire.

L'activité a repris en 2021 et quatre journées ont pu être programmées. Les thèmes retenus par la Drieets étaient les suivants :

1. **L'accès aux documents administratifs (31 mars 2021)** : il s'agissait d'explicitier un cadre juridique à des inspecteurs.trices qui sont de plus en plus fréquemment sollicités par les particuliers ou la presse sur cette question.
- 2- **Les accords collectifs dans les entreprises de moins de 50 salariés (6 juillet 2021)** : les entreprises de moins de 50 salariés signent-elles des accords collectifs ? Quelle forme prend le dialogue social ? Sont-elles impliquées dans un dialogue social territorial ? Quelle est la place occupée par le référendum ?
- 3- **Les observatoires départementaux du dialogue social (29 juin 2021)** : le thème avait déjà été présenté en 2018 à une période où les ODDS se mettaient tout juste en place. Cette nouvelle session avait pour objet d'accorder plus de temps d'échanges entre les membres des observatoires, en particulier dans le cadre d'ateliers organisés en repartant de l'expérience de certains des observatoires.
- 4- **L'Inspecteur du travail et le CSE (14 septembre 2021)** : la question a été appréhendée sous l'angle du fonctionnement du CSE et, plus spécifiquement, au travers de la question de la fusion des institutions qui demeure, pour les inspecteurs du travail, une source de difficultés concernant le rôle et la place qu'ils peuvent y occuper.

1- Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST

La direction était assurée depuis septembre 2014 par [Nicole MAGGI-GERMAIN](#), maître de conférences HDR¹⁶ en droit social, qualifiée aux fonctions de professeur, élue à ce poste par vote du conseil d'administration du 13 juin 2014, puis réélue pour un deuxième mandat le 11 juin 2019. Elle enseigne à l'Institut depuis septembre 1997. Elle a été remplacée par [Jean-Michel DENIS](#), professeur de sociologie recruté en septembre 2021.

[Jean-Marie MONNIER](#), professeur d'économie, est parti à la retraite.

Fora DUFFAUD, recrutée à la rentrée 2020 en tant qu'attachée temporaire d'enseignement en Droit social a poursuivi sa deuxième année d'Ater à l'ISST. Elle prépare sa thèse sous la direction du Professeur Grégoire Loiseau sur "*L'activité professionnelle des étrangers en France*".

L'équipe enseignante statutaire se compose, à la date de la rentrée universitaire de septembre 2021, huit personnes : quatre juristes, une socio-économiste, un sociologue et une spécialiste des sciences de l'éducation et une sociologue en délégation au CNRS :

Marie [BUSCATTO](#), professeure en Sociologie, en délégation au CNRS. Sociologue du travail, du genre et des arts, elle s'intéresse également aux questions de méthodes en sciences sociales.

Axes de recherche

- Rapports sociaux de sexe dans les mondes des arts et dans les professions prestigieuses.
- Pratiques, trajectoires et professionnalités artistiques.
- Réflexions épistémologiques sur les méthodes qualitatives.

Antonella [CORSANI](#), enseignante-chercheuse, Maître de Conférences Hors Classe en Économie, HDR en Sociologie section 19 CNU (Soutenance 20 novembre 2018), membre de l'IDHE.S UMR 8533, Qualification aux fonctions de Professeur des universités, section 19 (Sociologie, démographie) du CNU (2019)

Axes de recherche

- Mutations du travail et de l'emploi
- Métamorphoses du salariat et zones grises des relations du travail

¹⁶ Habilitée à diriger des recherches.

- Capitalisme cognitif et Néolibéralisme
- Nouvelles formes d'entreprise coopérative (Coopératives d'Activité et d'Emploi)
- Revenu inconditionnel
- Expérimentations (sociales, écologistes)

Enquête sociale et recherche-action participative

Jean-Michel [DENIS](#) est professeur de sociologie, chercheur à l'IDHE.S -UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Axes de recherche

- Sociologie des relations professionnelles
- Changements organisationnels et relations sociales dans les entreprises
- Conflits du travail, mobilisation collective, nouvelles formes d'action et d'organisation
- Représentativité et discrimination syndicale
- Syndicalisme et action collective dans les secteurs de sous-traitance

Lætitia [DRIGUEZ](#), est maître de conférences en droit privé, chercheuse à l'IRENIES – Institut de recherches en droit international et européen de la Sorbonne (EA 4536)

Axes de recherche

- Droit du travail français
- Droit social international et européen
- Droit de l'économie sociale
- Droit de l'Union européenne
- Interactions entre le droit social et les droits économiques (droit de la concurrence, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté).

[Nicole MAGGI-GERMAIN](#), maître de conférences HDR en droit social, qualifiée aux fonctions de professeur, chercheuse au laboratoire de recherche « Droit et changement social » (UMR CNRS 6297), Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, Nantes.

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit de la formation professionnelle continue
- Droit de l'emploi public
- Technologies numériques et robotique

Joseph-Antoine [MORIN](#), Maître de conférences en Droit privé, Centre de Recherche en Droit Social, École de droit de la Sorbonne.

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit de la protection sociale
- Droit de la responsabilité civile

Anne [MULLER](#), maître de conférences en Sciences de l'éducation, Chercheuse à l'IDHE.S - UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, élue au Conseil de laboratoire depuis janvier 2019. Nommée au Conseil national des universités CNU, section 92 (Sciences infirmières) pour les disciplines de santé par le Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation¹⁷

Axes de recherche :

recherche qualitative et quantitative dans le champ des sciences de l'éducation, dans les domaines du travail et de la formation

Mots clés :

Apprentissage informel, savoir formel et informel

Innovation pédagogique

Compétence et professionnalisation, organisation apprenante

Impact de la robotisation et du numérique dans le travail

Compte personnel d'activité, compte personnel de formation

Christophe [VIGNEAU](#), maître de conférences en droit privé, spécialiste du droit social.

Axes de recherche

- Procédure prud'homale
- Maladie/Inaptitude
- Relations collectives du travail

2- Le personnel administratif de l'ISST

L'équipe de l'Institut compte toujours parmi ses collaborateurs et collaboratrices : *François Nurit*, responsable administratif, *Adeline Gubler*, Ingénieure d'études, *Beby Randriamananoro*, gestionnaire, *Agnès Placide*, coordinatrice des stages, *Henri-Aftab Alam*, chargé de la reprographie, *Marie-Laurencine Varon*, agent d'accueil, *Gaëtan Thollet*, gardien.

Isabelle Calvache, documentaliste, a rejoint l'I.S.S.T. en septembre 2021 en remplacement d'Anastasios Grigorakis, reparti en Grèce.

¹⁷ Arrêté du 6 décembre 2019 portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé. Deuxième collège. Section 92 : Personnels enseignants-chercheurs en sciences infirmières.

VII- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST

Depuis septembre 2017, le Centre de documentation est ouvert en continue de **8 h 30 à 19 heures** pour les **stagiaires** et de **9h à 17h** pour le **public externe**. Suite à la pandémie de la Covid-19 et pendant les périodes de confinement et de couvre-feu, le Centre de documentation est ouvert au public **les lundis et vendredis de 10h à 17h sur rendez-vous**.

Il est dirigé par Isabelle CALVACHE, documentaliste.

Les activités du [Centre de documentation](#), organisées autour du monde du travail, sont centrées sur les thématiques abordées durant les sessions de stages de formation syndicale ou les Journées de droit social et sur les thèmes de recherche portés par les enseignant-e-s-chercheur-e-s en droit, en économie, en sociologie et en sciences de l'éducation de l'Institut et de l'IDHE.S.

Stagiaires, syndicalistes, enseignant-e-s-chercheur-e-s, étudiant-e-s préparant une thèse ou un master, chercheur-e-s invité-e-s ont ainsi accès à plus de 17 000 ouvrages. Le fonds est également consultable en ligne : <http://catalogue.univ-paris1.fr>. Concernant les périodiques, on compte aussi environ 90 abonnements à des revues consultables sur place, toujours dans les domaines des sciences sociales du travail.

Pour l'année 2021, 79 ouvrages ont été achetés afin d'enrichir le fonds documentaire de l'Institut. Parmi les nouvelles acquisitions en « sciences sociales », on peut citer, parmi d'autres :

1) En sciences humaines et sociales.

Andolfatto, Dominique, Dominique Labbé, Dominique, Préfacier, Andolfatto, et Dominique Préfacier Labbé. 2021. *Anatomie du syndicalisme*. France : PUG. Cote : H7049.

Boyer, Robert. 2020. *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*. Paris : La Découverte. Cote : H7047.

Cingolani, Patrick. 2021. *La colonisation du quotidien : dans les laboratoires du capitalisme de plateforme*. Paris : Éditions Amsterdam. Cote : H7016.

Dharréville, Pierre. 2021. *Manuel de la bataille des retraites*. Pantin : Les éditions de la Fondation Gabriel-Péri. Cote : H7041.

Dorion, Léa. 2021. *L'entreprise du XXI^e siècle sera féministe*. Malakoff : Dunod. Cote : H7044.

Dujarier, Marie-Anne, et Marie-Anne Préfacier Dujarier. 2021. *Troubles dans le travail : sociologie d'une catégorie de pensée*. Paris, France : PUF/ Humensis. Cote : H7046.

Gelot, Didier, et Djamal Teskouk. 2021. *1971-2021 : retour sur 50 ans de formation professionnelle*.

France : Editions du Croquant. Cote : H7045.

James. 2021. *Open space : pandémie télétravail et autres contrariétés*. Paris : Dargaud. Cote : BD 41.

Kurz, Robert et al. 2020. *Manifeste contre le travail*. France : Editions Crise & critique. Cote : H7050.

Ponthus, Joseph. 2020. *À la ligne : feuillets d'usine*. Paris : Gallimard. Cote : L PON.

2) Formation, sciences de l'éducation.

Barabel, Michel et al. 2020. *Le grand livre de la formation : techniques et pratiques des professionnels du développement des compétences*. Malakoff : Dunod. Cote : H7040.

Bouchut, Fabienne, Frédérique Cuisiniez, Isabelle Cauden, et Jonathan Tronchet. 2020. *La boîte à outils des formateurs : 71 outils clés en main 10 compléments en ligne 1 Podcast*. Malakoff : Dunod. Cote : H7029.

Chalvin, Dominique, et Jacques Préfacier Coquerel. 2012. *Encyclopédie des pédagogies pour adultes*. Paris : ESF. Cote : H7031.

Courau, Sophie. 2018. *Jeux et jeux de rôle en formation : toutes les clés pour réaliser des formations efficaces*. Paris : ESF sciences humaines. Cote : H7032.

— — —. 2019. *Les outils de base du formateur : parole et supports*. Paris : ESF Sciences humaines. Cote : H7033.

Devillard, Olivier. 2017. *La dynamique des équipes et l'intelligence collective*. Paris : Groupe Eyrolles. Cote : H7026.

Jézégou, Annie. 2019. *Traité de la e-formation des adultes*. Belgique : De Boeck supérieur. Cote : H7034.

Lamailloux, Bernard. 2018. *Construire et animer une session de formation : transfert des compétences*. France : Dunod.

Cote : H7025.

Mager, Robert Frank, et Georges Traducteur Préfacier Décote. 2020. *Comment définir des objectifs pédagogiques*. France : Dunod. Cote : H7022.

Saint-Jean, Michèle, et Maxime Paquet. 2020. *Émotions et compétences émotionnelles dans l'activité professionnelle et la formation*. Paris : L'Harmattan. Cote : H7042.

Chaliès, Sébastien, et Valérie Lussi Borer. 2021. *Activité et compétence en tension dans le champ de la formation professionnelle en alternance*. Toulouse : Octarès éditions. Cote : H7057.

3) Sciences juridiques, droit du travail.

Amar, Jacques et al. 2019. *Le devoir de vigilance*. Paris : LexisNexis. Cote : J SCH.

Auzero, Gilles, Dirk Baugard, et Emmanuel Dockès. 2021. *Droit du travail*. Paris : Dalloz. Cote : J2 AUZ 2022.

Callé, Pierre et al. 2021. *Code de procédure civile : annoté*. Paris : Dalloz. Cote : J1 PRO CIV 2022.

Cohen, Maurice, et Laurent Milet. 2021. *Le droit des comités sociaux et économiques et des comités de groupe : commissions santé, sécurité et des conditions de travail, représentants de proximité, conseils d'entreprise, comités d'entreprise européens*. Paris La Défense : LGDJ, un savoir-faire de Lextenso. Cote : J2 COH 16e édition.

Coursier, Philippe, et France. 2021. *Code de la sécurité sociale 2022*. Paris : LexisNexis. Cote : J1 SEC 2022.

France. 2021. *Code du travail 2022*. Ed., Bernard Teyssié. Paris : LexisNexis. Cote : J1 TRA 2022.

Guinchard, Serge. 2021. *Droit et pratique de la procédure civile : droit interne et européen*. Paris : Dalloz. Cote : J5 GUI.

Lampert, Arthur, et Bernard Préfacier Teyssié. 2020. *L'autonomie du travailleur*. Cote : J2 TEY.

Radé, Christophe, Caroline Dechristé, et France. 2021. *Code du travail* : annoté. (Edition limitée 2021-22). Paris : Dalloz. Cote : J1 TRA 2021-22.

Rontchevsky, Nicolas, Éric Chevrier, Pascal Pisoni, et France. 2021. *Code de commerce* : annoté. Paris : Dalloz. Cote : J1 COM 2022.

Venandet, Guy et al. 2021. *Code civil* : annoté. Paris : Dalloz. Cote : J1 CIV 2022.

L'accent a été mis cette année par la responsable du centre de documentation, d'une acquisition approfondie dans la discipline des Sciences de l'Éducation en particulier. Ce fonds ainsi enrichie permet aux stagiaires d'avoir accès à des ouvrages sur des sujets tels que les bilans de compétences, la formation continue, la réorientation professionnelle, répondant à un besoin sociétal actuel.

Catalogage

Le catalogage du fonds Marcel David, don de ses filles auprès de l'I.S.S.T., a démarré. Il permettra de valoriser la partie recherche de l'Institut. C'est un chantier en cours de belle envergure.

VIII- LA MAISON DES DOCTORANT.E.S ÉTRANGER.ERE.S (M.D.E)

À la suite de l'annonce du Premier ministre en novembre 2018, relative à l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur français, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a souhaité soutenir des projets de composantes proposant des actions nouvelles et innovantes pour attirer les étudiants internationaux (étudiants en échange et/ou en inscription individuelle) ou faciliter leur intégration.

Dans le cadre du plan « Bienvenue en France », l'ISST a donc créé, en s'inspirant du modèle de fonctionnement des Instituts d'études avancées, une « maison » des doctorants étrangers, c'est-à-dire un lieu ressource ouvert à l'ensemble des doctorants de Paris 1, qui faciliterait **à la fois l'accueil et la mise en œuvre de projets transversaux aux différentes disciplines** propres à **créer des synergies** facilitant l'insertion des doctorants par leur **mobilisation autour de projets dont ils seraient à l'initiative**.

Accueil des doctorant.e.s et post-doctorant.e.s en sciences sociales

Le centre de documentation de l'ISST, lieu « ressource ».

L'ISST accueille régulièrement des doctorants et post-doc étrangers qui bénéficient de conditions de travail exceptionnelles grâce aux espaces de travail (individuels ou collaboratifs), outils bureautiques et surtout ouvrages (environ 25 000 ouvrages (<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/le-centre-de-documentation/>) qui sont mis à leur disposition. Les doctorant.e.s et post-doctorant.e.s du secteur des sciences sociales travaillant autour de thématiques portées par l'Institut des sciences sociales du travail : travail, relations professionnelles et sociales, formation professionnelle continue, sécurité sociale, santé au travail, peuvent donc bénéficier de ce lieu pour leurs travaux de recherche et partager l'espace, mais aussi les idées.

L'accès des doctorant.e.s et post-doc aux sessions de formation de l'ISST.

Les doctorants et post-doc ont déjà accès aux sessions de formation pluridisciplinaires ou juridiques (sur 5 jours) ainsi qu'aux journées de droit social, journées d'études et journées d'actualités juridiques, économiques et sociales qui se déroulent à l'ISST. La rencontre avec un public d'adultes formé dans notre institut associée aux thématiques très pointues qui sont traitées durant nos sessions de formation (programme téléchargeable par semestre à partir du lien suivant : <http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/formation-syndicale-et-prudhomale/>) constituent, pour des doctorants et post doc étrangers, une ressource essentielle leur permettant de mieux comprendre le cadre juridique, économique ou social français dans lequel ils évoluent, voire qui représente une partie de leur objet de recherche. Généraliser l'accès des doctorants et des post doc qui souhaitent participer à ce type de formation courte permet d'œuvrer à leur familiarisation avec

le contexte de français. Par ailleurs, la rencontre du public d'adultes formés à l'ISST (responsables syndicaux et conseillers prud'hommes) est source d'enrichissement mutuel. L'expérience l'a montré à de multiples reprises.

Accueil des doctorant.e.s toutes disciplines confondues

Une journée par mois (janvier/juin) - des séminaires de recherche faisant appel à des intervenants extérieurs et aux doctorants eux-mêmes, ainsi que des séminaires d'une demi-journée autour des travaux de recherche d'un.e doctorant.e peuvent-être organisés.

La maison des doctorant.e.s constitue un lieu propice pour faire se rencontrer des étudiant.e.s issu.e.s de différentes disciplines, qui échangent en toute sérénité autour de leurs travaux. Ces échanges peuvent se faire de manière classique, c'est-à-dire en présentant un travail de recherche lors d'un séminaire mensuel d'une demi-journée mais aussi, de manière plus dynamique, en utilisant les ressources qu'offre Paris : visite thématique (lié au projet de recherche) d'un lieu emblématique, organisation de « cafés rencontres » dans un lieu atypique autour d'un thème choisi par les doctorants qui donnerait lieu à l'invitation d'un spécialiste reconnu.

Séminaires de recherche mobilisant un intervenant extérieur

Ces séminaires d'une demi-journée (soit 5 demi-journées) font appel à des intervenants extérieurs et suivent une progression dans le but d'accompagner les primo arrivants vers l'acquisition d'une autonomie dans l'organisation de leurs recherches.

Ils peuvent tout d'abord être une *propédeutique à la recherche* qui permet aux doctorants de se familiariser avec la recherche et les attentes liées au travail spécifique que constitue la thèse. Cela peut prendre la forme de séminaires d'une demi-journée pris en charge par des professeurs émérites. Cette propédeutique englobe également une formation réalisée par le Service commun de la documentation autour des ressources documentaires matérielles ou dématérialisées mises à disposition par notre université.

Pour les doctorants en fin de thèse ou les post-docs, 1 demi-journée peut être consacrée à la valorisation de la thèse.

Contact de la Maison des Doctorants Étrangers : MDE@univ-paris1.fr (Plaquette en annexe 8).

IX- PUBLICATIONS ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DES ENSEIGNANT.E.S- CHERCHEUR.E.S

Marie BUSCATTO

Direction d'un numéro spécial paru dans une revue

« Sous le talent : le genre, la classe, la 'race' », *Agone*, 65, 2021 (avec J. Laillier et M. Cordier).

Articles parus dans une revue scientifique

« Pour un usage réfléchi du concept de genre en sociologie », *Diplômées*, 276-277, 2021, 27-41.

« La fabrique des inégalités au cœur des formations artistiques », Introduction du numéro spécial

« Sous le talent : le genre, la classe, la 'race' », *Agone*, 65, 2021, 5-22 (avec J. Laillier et M. Cordier).

Chapitre d'un ouvrage collectif

"Practising Reflexivity in Ethnography". In Silverman D. (ed.) *Qualitative Research. Issues of Theory, Method and Practice*, London, Sage Publications, 5th Edition, 2021, 147-162.

Ouvrage

Women in Jazz. Musicality, Femininity, Marginalization, New York, Routledge, 2021 (*in extenso* English translation of *Femmes du jazz. Musicalités, féminités, marginalisations*)

Comptes rendus de lecture

Musique contemporaine en Ouzbékistan. Politique, identités et globalisation (Paris, Editions Petra, 2019).

Note de lecture (en anglais) sur l'ouvrage de Lucille Lisack, *Cultural sociology*, 15 (3), 2021.

Penser les frontières sociales. Enquêtes sur la culture, l'engagement et la politique (Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2019). Note de lecture sur l'ouvrage co-dirigé par Lilian Mathieu et Violaine Roussel, *Sociologie du travail*, 63 (2), 2021, <https://journals.openedition.org/sdt/39305>.

Du bruit à la musique. Devenir organiste (Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2019). Note de lecture sur l'ouvrage de Marie Baltazar, *Ethnologie française*, 51 (2), 2021, 463-464.

Membre de comités scientifiques permanents

Membre élue du bureau « Senior » du réseau *Qualitative Methods* de l'Association Européenne de sociologie (depuis 2005).

Membre fondateur du comité directeur du Réseau de recherche international *Working in Music* (WIM) (depuis 2018).

Membre du comité directeur du Réseau de recherche international et pluridisciplinaire *Marché du travail et Genre* (Mage) (depuis 2010).

Membre fondateur de l'Axe *Genre Interdisciplinaire de Paris 1* (AGIS) (depuis 2008).

Membre du comité scientifique des *Journées Internationales de Sociologie du Travail* (2003-2021).

Membre de comités scientifiques ponctuels

Colloque JIST international *Les frontières du travail : déplacements, brouillages et recompositions*, U. de Lausanne, Suisse, 10-12 novembre 2021.

Organisation de manifestations scientifiques

Séminaire scientifique mensuel «Les arts à l'épreuve des violences de genre », 2021-2022, IDHE.S, Mage, U. de Munich, CEET, IRIS (avec Mathilde Provansal).

Expertise scientifique

Rapporteure extérieure ponctuelle pour 38 revues à comité de lecture dont 19 étrangères *Qualitative Research* (Grande-Bretagne) ; *Qualitative Sociology* (Etats-Unis) ; *International Journal of Qualitative Methods* (Canada) ; *Sociologie et sociétés* (Canada) ; *Enfances, Familles, Générations* (Canada) ; *Synergies Canada* (Canada) ; *Qualitative Sociology Review* (International) ; *Communication* (Canada) ; *European Educational Research Journal* (Grande-Bretagne) ; *Espace temps.net* (Suisse) ; *Recherches sociologiques et anthropologiques* (Belgique) ; *Relations industrielles/Industrial Relations* (Canada) ; *Music and Arts in Action* (Grande-Bretagne) ; *Recherches Qualitatives* (Canada) ; *Higher Education* (Pays Bas) ; *Négociations* (Belgique) ; *Recherches Féministes* (Canada) ; *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique* (Canada) ; *Papers in Political Economy* (Canada) ; *Ethnologie française* ; *Sociologie* ; *Sociologie de l'art* ; *Formation Emploi* ; *Genre, sexualité et société* ; *Regards sociologiques* ; *Volume !, Sociétés contemporaines* ; *SociologieS* ; *Socio* ; *Travail et Emploi* ; *Economies et Sociétés* ; *L'orientation scolaire et professionnelle* ; *Revue française de pédagogie* ; *Sciences Sociales et Sport* ; *Interrogations* ; *Retraite et société* ; *Journal des anthropologues* ; *Ethnographiques*.

Experte scientifique ponctuelle :

ENS Editions ; Presses Universitaires de Rennes ; Presses Universitaires de Septentrion ; Israeli Science Foundation ; U. of Vienna ; Min. de la Culture ; M.S.H. de Paris ; U. d'Aix-Marseille ; A.N.R. ; M.S.H. en Bretagne ; GIS Genre ; Ville de Paris ; Institut Emilie du Châtelet ; ANRT ; U. de Bordeaux 3 ; U. de Paris 8 ; U. de Nice ; U. de Reims ; U. d'Angers ; Laboratoire de l'égalité ; Région Haute Normandie (Axe recherche) ; *Sage Handbook of Qualitative Data Analysis* (edited by U. Flick) ; *Qualitative Research*, Sage 3rd, 4th and 5th editions (edited by D. Silverman), *Sage Handbook of Qualitative Data Collection* (edited by U. Flick) ; *Sage Handbook of Qualitative Research Design* (edited by U. Flick).

Valorisation de la recherche

- « Quand les agressions sexistes et sexuelles s'invitent à l'opéra », restitution de notre enquête sur les violences de genre à l'opéra et propos recueillis par Emmanuelle Bordon, *Tremolo Magazine*, Décembre 2021, 20, 5-9.
- « La place des femmes artistes dans la musique aujourd'hui », Séminaire *Objectiver la place des femmes créatrices dans la musique*, HF Normandie, 20 Octobre 2021.
- « Le jazz, une affaire de boys (band) », Propos recueillis par Anya Leveillé *Le Magazine musical L'Echo des Pavanés*, Espace 2 (RTS), 6 octobre 2021.
- « Les femmes dans le jazz », Emission *L'Echo des Pavanés* réalisée par Anya Leveillé, Espace 2 (RTS radio suisse), 22 septembre 2021.
- « Les ressorts d'une féminisation empêchée », Table ronde *Femmes dans le jazz*, AMR, Genève, 19 septembre 2021.
- « Le « blurring », cette confusion qui asphyxie les cadres », Propos recueillis par Clémence Diligent, *Le Figaro*, 05 août 2021.
- « Femmes du jazz », émission *La muse du jour* animée par Lionel Kool and I, *Radio Grand Paris*, juin 2021.
- « Eine Frau an der Spitze des Louvre : Laurence des Cars », Propos recueillis par Lisa Louis, *Deutsche Welle*, 28 mai 2021.
- « Les artistes : Episode 1 », Propos recueillis par Germain Bacher, Florent Barrallon, Manon Caussignac, Podcast *La Cantatrice Chôme*, mai 2021.
- « Journée internationale du jazz : ces femmes qui font swinger l'Histoire », Citations de mon ouvrage *Femmes du jazz*, Emma Mestriner, rtbf.be (site de la radio et télévision belge francophone), 30 avril 2021.
- « Souvent femme compose – Episode 4 », Citations de la conférence « Inégalités femmes-hommes dans le monde de l'art », Podcast d'Anne Morvan, CNSMD de Lyon, 30 avril 2021.

- « Genre et métier : la ségrégation perdure entre hommes et femmes », Propos recueillis par Adeline Raynal, *Pour l'éco*, 21 mars 2021.
- Webinaire « Les Femmes dans le Spectacle et l'Audiovisuel, c'est : essentiELLE », *CGT Spectacles*, 8 mars 2021.
- « Pourquoi se moque-t-on des chanteurs à minettes ? », *Cheek Magazine*, Propos recueillis par Clémentine Gallot, 25 février 2021.
- « Je suis la seule femme de mon équipe... et ça se passe bien ! », *Les Echos Start*, Propos recueillis par Marion Simon-Rainaud, 15 février 2021.
- « *Sidewomen*. Sortir de l'exceptionnalité », Citations de mon ouvrage *Femmes du jazz*, Pierre Tenne, *Jazz News*, 87, décembre 2020 – janvier 2021.

Conférences scientifiques sur invitation

- « Chanteuse lyrique : un métier à haut risque sexiste et sexuel », Séminaire *Les arts à l'épreuve des violences de genre*, U. de Paris 1 Panthéon Sorbonne, 3 décembre 2021, (avec S. Helbert, I. Roharik).
- « Devenir musicien.ne de jazz au Japon. Echapper à son « destinée » sociale », *XVII^{es} JIST*, Lausanne, U. de Lausanne, Suisse, 10-12 novembre 2021.
- « Devenir « amie » de ses enquêté.e.s. A propos des usages heuristiques des réseaux sociaux numériques en sociologie », Journée d'études *Ethnographier les pratiques en régime numérique : enjeux et méthodes*, ENS Ulm, 1^{er} octobre 2021.
- « Designing Ethnographies of Arts and Music », *Thinking Qualitatively* International Conference, U. of Alberta, Canada, July 5-9, 2021.
- « Se sentir une « vraie » jeune fille quand on est TRES grande. La séduction hétérosexuelle au cœur d'une fragile construction », Journée d'études *Socialisations sexuelles*, INED, Paris, 1^{er} et 2 avril 2021.
- « Musicien.ne de jazz au Japon. Echapper à sa « destinée » sociale ? », Séminaire *Sciences sociales du Japon contemporain*, U. de Paris Diderot / INALCO, 12 février 2021.

Activités Éditoriales

- Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Qualitative Sociology Review* (depuis 2007).
- Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Music and Arts in Action* (depuis 2011).
- Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Jazz Research Journal* (depuis 2021).
- Membre du conseil scientifique de la revue académique lusophone internationale *Todas as Artes* (depuis 2017).
- Membre du conseil scientifique de la revue académique anglophone internationale *Music Research Annual* (depuis 2020).
- Membre du comité de rédaction (2017-2021) et du conseil scientifique (de 2015 à 2017) de la revue académique francophone internationale *Recherches sociologiques et anthropologiques*.
- Membre du comité de lecture de la revue *Genre, sexualité et société* (depuis 2012).
- Membre du comité de lecture de la revue *Epistrophe* (depuis 2014).
- Membre du comité scientifique de la collection *Ethnographies plurielles* des Presses Universitaires Paris Ouest, Société d'Ethnologie française (depuis 2016).
- Membre du comité scientifique de la collection *Music and Society* de Springer VS (depuis 2019).
- Membre du comité scientifique de la collection *Arts dans la mondialisation* des Presses Universitaires de Rouen et du Havre (depuis 2019).

Responsabilités administratives et scientifiques

- Membre (ré)élue du Comité consultatif scientifique de sélection de l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, 19^{ème} section (depuis 2009).
- Membre (ré)élue du Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences Sociales du Travail, U.F.R. 16 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (depuis 2010).
- Direction adjointe élue de l'IDHE.S – Paris 1 (2018-2021).

Antonella CORSANI

Chapitres d'ouvrage

A.Corsani, « Free Soft et Open Source : la tragi-comédie des communs », In C. Bessy, M. Margairaz, *Les biens communs en perspective*, Paris, Les éditions de la Sorbonne, 2021, p.73-90

Direction d'ouvrages et de numéros spéciaux de revue

Direction (en collaboration avec M.-C. Bureau) numéro 51 revue Ecorev. Revue critique d'Écologie Politique, « Expérimentations écosophiques », 2021, 219 p.

Articles dans les revues à comité de lecture

M.-C. Bureau, A. Corsani, B. Gazier, « Coopératives de travailleurs autonomes : du jeu dans les règles au jeu sur les règles, éléments de comparaison Belgique, France, Italie », *Relations Industrielles/Industrial Relations (RI/IR)*, vol. 76, n. 1, 2021, p. 3-24

Articles dans les revues sans comité de lecture

M.-C. Bureau, A. Corsani, « Un laboratoire en train de se faire. Wakatlab au Burkina Faso », *Ecorev. Revue critique d'écologie politique*, n. 51, 2021, p. 120-132

A. Corsani, « L'enquête sociale comme co-recherche pour l'action », *We are not where we need to be but, we ain't where we were*, Volume 1 réalisé par le collectif Wages For Wages Against, publié par L'Amazone & Privilege, Bruxelles- Genève, 2021, p. 133-150

Autres publications

Interviews

« Let's Take Back Knowledge, Let's Take Back Life » : A Dialogue with Antonella Corsani, par Emiliana Armano, Viewpoint Magazine, 29 Mars 2021 <https://viewpointmag.com/2021/03/29/lets-take-back-knowledge-lets-take-back-life-a-dialogue-with-antonella-corsani/>

« Il faut libérer le travail par la coopération et la mutualisation », Propos recueillis par Frédéric Brillet, *Entreprises & Carrières*, Le grand entretien, n. 1520, 22 mars 2021

« Les coopératives d'activités et d'emploi, une alternative organisationnelle fragile », Entretien avec Antonella Corsani, Fanny Darbus, propos recueillis par Stéphane Le Lay, Baptiste Milondo, *Mouvements* 2021/2 (n°106), p. 72-81 <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2021-2-page-72.htm>

« Entrer dans le XXI siècle avec Antonella Corsani », Propos recueillis par Aïnhua Jean-Calmettes, *Mouvement*, n. 111, 2021, p. 16-18

Conférences données sur invitation

« Autonomie et hétéronomie dans les zones grises des relations de travail » conférence invitée aux rencontres préparatoires de « Les entretiens du nouveau monde industriel » 2021, La Cité Fertile, Pantin, 22 juin 2021

« Intermittence et autonomie », conférence invitée dans le cadre de « Les entretiens du nouveau monde industriel » 2021, *La société intermittente. La vie dans le (négu) anthropocène*, Session V, *Intermittence et emploi. Vers de nouveaux modèles de travail*, organisé par IRI, Association des amis de la Génération Thunberg, Ouishare et Real Smart Cities. Centre Pompidou, Paris, 30 novembre 2021.

Coopérations

IRI (Institut de recherche et d'innovation) du Centre Pompidou.

Participation à l'Atelier de recherche sur la Monnaie dans le cadre du programme Territoire Apprenant Contributif :

<https://www.iri.centrepompidou.fr/recherches/chaire-de-recherche-contributive-plaine-commune/>

Coopérations internationales

Selcan Peksan, Assistante de Recherche à l'Université d'Istanbul, Faculté d'Économie, Département des Relations Industrielles. Projet de recherche sur les conditions de travail et de vie des musiciens et autres artistes du spectacle turcs. Selcan Peksan a obtenu une bourse pour un séjour de deux mois (septembre-novembre 2021) en France, à l'IDHES, pour initier une coopération scientifique. C'est dans ce cadre que nous avons élaboré le projet de recherche qui se finalisera lors d'un séjour long de Selcan Peksan (septembre 2022-septembre 2023) à l'IDHES pour lequel elle a obtenu un financement.

Participation à des comités éditoriaux

- Membre du Comité Scientifique : *Les Mondes du Travail*
- Membre du Comité Editorial : *Work, Employment and Organization* section *Frontiers in Sociology*
- Rapporteuse pour différentes revues dont *CAMBIO. Rivista sulle trasformazioni sociali*
- Membre du Comité de Rédaction de *Ecorev Revue critique d'écologie politique*

Participation à des comités scientifiques de colloques

Participation au Comité Scientifique du colloque « Uberisation et santé des travailleurs. Analyse pluridisciplinaire du travail des livreurs », 5-6 novembre 2021, Paris, Palais du Luxembourg

Jury de soutenance de thèse de doctorat/ HDR

- Rapporteuse : Titre de la thèse : « De la fin du taylorisme à la « mobilisation totale » de la force de travail ? Du capital à l'hôpital », Thèse de doctorat présentée par Alexis Jeamet pour l'obtention du grade de Docteur en Sciences Économiques, soutenue le 23 novembre 2021, Directeurs de Thèse : Philippe Batifoulier, Jonathan Marie, Robert Salais.

Jean-Michel DENIS

Membre de comités scientifiques

Membre du Comité scientifique des Journées de Sociologie du Travail (depuis 2021)

Représentant de la Direction de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail au Comité scientifique de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) – (Depuis 2016)

Co-responsable du Comité de Recherche (CR) 25 Sociologie des relations professionnelles et du syndicalisme de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF) – (Depuis 2016)

Membre élu bureau du Réseau Thématique (RT) 18 Sociologie des relations professionnelles de

l'Association Française de Sociologie (AFS).

Membre de comités éditoriaux

Membre du comité de rédaction de la revue *Travail et Emploi* (Depuis 2020)

Membre du comité de rédaction de la revue *Relations Industrielles/Industrial Relations* (RI/IR), Université Laval, Québec, Canada (Depuis 2016).

Articles dans des revues sans comité de lecture

« Salariées du nettoyage : les incertitudes de l'action syndicale », *Germinal*, n°3, 2021, p. 100-104.

Notes de lecture

Note de lecture de l'ouvrage de Roland Guillon, *La question sociale face à la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 2019, 142 p. », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 19 | 2021, mis en ligne le 01 novembre 2021

Communications à des congrès et à des colloques

« Qui fait encore grève à la CFDT ? », Journées Internationales de Sociologie du travail, 10-12 novembre 2021

Communications à des séminaires ou à des journées d'étude

« Du financement de la grève à son remboursement. Retour socio-historique sur les missions de la CNAS-CFDT », Journée d'étude « Les finances du syndicalisme. Vers une sociologie politique des régimes de ressources » organisée par l'IDHES et l'IRISSO, Nanterre, 8 février 2021.

Jury de soutenance de thèse de doctorat/ HDR

Membre du jury de l'HDR (rapporteur) de Frédéric Rey, « Une construction syndicale des petites entreprises », Université Paris Dauphine, 7 janvier 2021.

Lætitia DRIGUEZ

Articles dans des revues de droit :

« Retrait de certificats de détachement de travailleurs intérimaires : la solidarité financière de l'entreprise utilisatrice s'impose en cas de travail dissimulé », *Droit Ouvrier* janvier 2021, n° 869, pp. 19-30.

« Posting of workers: When the ideal of cooperation between national institutions prevails over the fight against fraud: CRPNPAC and Vueling », *Common Market Law Review* 58: 1–22, 2021.

Notes d'arrêts à la revue Europe, LexisNexis :

- **CJUE, 11 novembre 2020**, aff. C-300/19, UQ : Licenciements collectifs : Europe jan. 2021, comm. 26
- **CJUE, 18 novembre 2020**, aff. C-463/19, Syndicat CFTC du personnel de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Moselle : Egalité homme-femme en matière de congés post-maternité : Europe jan 2021, comm. 27
- **CJUE, 25 novembre 2020**, aff. C-302/19 et C-303/19 (2 arrêts), INPS : Egalité de traitement des ressortissants d'Etats tiers : Europe jan 2021, comm. 15
- **CJUE, 25 novembre 2020**, aff. C-799/19, Sociálna poisťovňa : Protection des travailleurs contre l'insolvabilité de l'employeur : Europe jan 2021, comm. 28

- **CJUE, 1^{er} décembre 2020**, aff. C-815/18, Van den Bosch Transporten : Détachement dans le secteur des transports routiers : Europe fév. 2021, comm. 64
- **CJUE, 8 décembre 2020**, aff. C-620/18, Hongrie c/ Parlement européen et **CJUE, 8 décembre 2020**, aff. C-626/18, Pologne c/ Parlement européen : Recours en annulation contre la directive détachement : Europe fév. 2021, comm. 63
- **CJUE, 17 décembre 2020**, aff. C-710/19, G.M.A. : Droit de séjour des citoyens en recherche d'emploi : Europe fév 2021, comm. 60
- **CJUE, 21 janvier 2021**, aff. C-843/19, Instituto Nacional de la Seguridad Social : Egalité homme/femme en matière de retraite anticipée : Europe mars 2021, comm. 103
- **CJUE, 26 janvier 2021**, aff. C-16/19, Szpital Kliniczny im. dra J. Babińskiego Samodzielny Publiczny Zakład Opieki Zdrowotnej w Krakowie : Discrimination en raison du handicap : Europe mars 2021, comm. 102
- **CJUE, 11 février 2021**, aff. C-407/19, Katoen Natie Bulk Terminals NV et C-471/19, Middlegate Europe NV : Obligation de recourir aux ouvriers portuaires reconnus : Europe avril 2021, comm. 127
- **CJUE, 11 février 2021**, aff. C-760/18, Organismos Topikis Aftodiokisis (OTA) « Dimou Nikolaou » : Succession de contrats à durée déterminée : Europe avril 2021, comm. 135
- **CJUE, 25 février 2021**, aff. C-129/20, Caisse pour l'avenir des enfants : Congé parental : Europe avril 2021, comm. 136
- **CJUE, 3 mars 2021**, aff. C-841/19, Fogasa : Travail à temps partiel, Europe mai 2021, comm. 181
- **CJUE, 9 mars 2021**, aff. C-580/19, Stadt Offenbach am Main : Astreintes des pompiers et notion de temps de travail : Europe mai 2021, comm. 179
- **CJUE, 9 mars 2021**, aff. C-344/19, Radiotelevizija Slovenija : Astreintes accomplies en logement de fonction et en zone reculée : Europe mai 2021, comm. 180
- **CJUE, 17 mars 2021**, aff. C-652/19, Consulmarketing : Egalité de traitement des travailleurs en CDD : Europe mai 2021, comm. 177
- **CJUE, 17 mars 2021**, aff. C-585/19, Academia de Studii Economice din București : Temps de repos minimal : Europe mai 2021, comm. 178
- **CJUE, 15 avril 2021**, aff. C-511/19, Olympiako Athlitiko Kentro athinon-Spyros Louis : Différence de traitement des travailleurs âgés et économies budgétaires en Grèce : Europe juin 2021, comm. 220
- **CJUE, 12 mai 2021**, aff. C-27/20, CAF d'Ille-et-Vilaine : Absence d'entrave à la liberté de circulation : Europe juil. 2021, comm. 254
- **CJUE, 20 mai 2021**, aff. C-879/19, FORMAT : Exercice normal d'une activité salariée sur le territoire de deux ou plusieurs Etats membres : Europe juil. 2021, comm. 256
- **CJUE, 2 juin 2021**, aff. C-103/19, Sindicato Único de Sanidad e Higiene (SUSH) de la Comunidad de Madrid : contrats à durée déterminée et reclassement des travailleurs : Europe août-sept 2021, comm. 307
- **CJUE, 3 juin 2021**, aff. C-784/19, Team Power Europe : Détachement par une entreprise de travail intérimaire : Europe août-sept 2021, comm. 295
- **CJUE, 3 juin 2021**, aff. C-624/19, Tesco Stores Ltd : Egalité de rémunération homme/femme : Europe août-sept 2021, comm. 302
- **CJUE, 3 juin 2021**, aff. C-914/19, Ministero della Giustizia (Notaires) : Discrimination en raison de l'âge : Europe août-sept 2021, comm. 303
- **CJUE, 3 juin 2021**, aff. C-726/19, Instituto Madrileño de Investigación y Desarrollo Rural, Agrario y Alimentario (Imidra) : Contrats à durée déterminée successifs : Europe août-sept 2021, comm. 304
- **CJUE, 3 juin 2021**, aff. C-326/19, Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca - MIUR e.a. (Chercheurs universitaires) : Contrats à durée déterminée successifs : août-sept 2021, comm. 306
- **CJUE, 10 juin 2021**, aff. C-94/20, Land Oberösterreich : Egalité de traitement des résidents de longue durée : Europe août-sept 2021, comm. 294
- **CJUE, 24 juin 2021**, aff. C-550/19, Obras y Servicios Públicos SA : Succession de CDD et transfert d'entreprise : Europe août-sept 2021, comm. 305
- **CJUE, 8 juillet 2021**, aff. C-428/19, RapiSpeed : Détachement dans le transport routier international : Europe oct 2021, comm. 347

- **CJUE, 15 juillet 2021**, aff. C-535/19, A (soins de santé publics) : Circulation des citoyens et accès aux soins : *Europe* oct 2021, comm. 339
- **CJUE, 15 juillet 2021**, aff. C-709/20, The Department for Communities in Northern Ireland : Prestations sociales des citoyens inactifs et Brexit: *Europe* oct 2021, comm. 335
- **CJUE, 15 juillet 2021**, aff. C-795/19, Tartu Vangla : Discrimination en raison du handicap : *Europe* oct 2021, comm. 348
- **CJUE, 15 juillet 2021**, aff. C-742/19, Ministrstvo za obrambo : Temps de travail des militaires : *Europe* oct 2021, comm. 349
- **CJUE, 2 septembre 2021**, aff. C-350/20, INPS : Ressortissants d'Etats tiers titulaires d'un permis unique : *Europe* nov. 2021, comm. 381
- **CJUE, 2 septembre 2021**, aff. C-928/19 P, European Federation of Public Service Unions (EPSU) : Dialogue social européen: *Europe* nov. 2021, comm. 404
- **CJUE, 9 septembre 2021**, aff. C-906/19, Ministère public (sanctions extraterritoriales) : Obligation d'enregistrement par chronotachygraphe : *Europe* nov. 2021, comm. 391
- **CJUE, 9 septembre 2021**, aff. C-107/19, Dopravní podnik hl. M. Prahy : Temps de travail et temps de pause : *Europe* nov. 2021, comm. 403
- **CJUE, 30 septembre 2021**, aff. C-285/20, K. : Prestations de chômage : *Europe* nov. 2021, comm. 382
- **CJUE, 8 octobre 2021**, aff. C-538/19, Casa Națională de Asigurări de Sănătate et Casa de Asigurări de Sănătate Constanța : Prestations de soins programmées : *Europe* déc. 2021, comm. 443
- **CJUE, 21 octobre 2021**, aff. C-866/19, Zakład Ubezpieczeń Społecznych I Oddział w Warszawie Wydział Realizacji Umów Międzynarodowych : Sécurité sociale : *Europe* déc. 2021, obs. 448
- **CJUE, 21 octobre 2021**, aff. C-824/19, Komisia za zashtita ot diskriminatsia : Discrimination en raison du handicap : *Europe* déc. 2021, comm. 455
- **CJUE, 28 octobre 2021**, aff. C-909/19, Unitatea Administrativ Teritorială D. : Temps de travail et formation professionnelle : *Europe* déc. 2021, comm.
- **CJUE, 28 octobre 2021**, aff. C-636/19, Centraal Administratie Kantoor : Soins de santé transfrontaliers : *Europe* déc. 2021, comm. 444
- **CJUE, 28 octobre 2021**, aff. C-462/20, Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione : Egalité de traitement des ressortissants d'Etats tiers : *Europe* déc. 2021, comm. 442

Expertise scientifique

Audition **au Sénat** par le groupe d'études « Economie sociale et solidaire » de la Commission des affaires économiques sur le sujet : La notion de lucrativité limitée, Paris, 24 novembre 2021

Flora DUFFAUD

Contribution

Ouvrage consacré au droit des étrangers au sein du manuel suivant :

Cours de droit administratif 2021, 3e édition, collection CRFPA, éd. IEJ de la Sorbonne.

(https://librairie.univ-paris1.fr/index.php?id_product=182&rewrite=cours-droit-administratif-2021&controller=product)

Marc LORIOI

Ouvrages

- Marc Lorient, 2021, *Les vies prolongées des usines Japy. Le travail ouvrier à Beaucourt de 1938 à 2015*, Editions du Croquant, col. « Témoignages », 296 p.

Chapitres d'ouvrage

- Marc Lorient et Line Spielmann 2021, Les mondes sociaux des musiques actuelles : un bien commun à créer et entretenir ?, dans *Les biens communs en perspectives. Propriété, travail, valeur (XVIIIe-XXIe siècle)*. Sous la direction de Christian Bessy et Michel Margairaz, Éditions de la Sorbonne, pp. 126-139.

- Marc Lorient, 2021, Introduction. Temporalités du travail et hors-travail, dans *Dé-libérer le travail. Démocratie et temporalités au cœur des enjeux de santé au travail*. Claire Edey Gamassou et Arnaud Mias (coordination). Teseo (édition en ligne), pp. 19-24.

- Marc Lorient, 2021, Effets de la financiarisation des entreprises et des services publics sur le travail et les risques psychosociaux (RPS), dans *Les servitudes du bien-être au travail*, sous la dir. de Sophie le Garrec, ERES, col. Clinique du travail, pp. 153-168.

Direction d'ouvrages et de numéros spéciaux de revue

- Rachid Bouchareb, Nicola Cianferoni, Nathalie Frigul, Cyrine Gardes, Marc Lorient, 2021, Dossier « Travailler en temps de pandémie », *Les mondes du travail*, n° 26.

Articles dans les revues à comité de lecture

- Marc Lorient (2021), « Pour une approche dynamique et localisée des relations centre-périphérie. Le cas des usines Japy à Beaucourt », dans *Les mondes du travail*, n° 27, p. 63-78.

- Marc Lorient, Séverin Muller, Stephen Bouquin, Marie Potvain, Véronique Soulas (2021) Des soignants pris en tenaille entre la pandémie et les réformes néolibérales de l'hôpital, *Les mondes du travail*, n° 26, p. 57-82.

- Marc Lorient (2021). Les dimensions collectives des risques psychosociaux et de la souffrance au travail, *Raison Présente*, n° 218, pp. 19-28.

Articles dans les revues sans comité de lecture

- Marc Lorient, 2021, Le travail émotionnel des soignants. Une activité collective. *Santé Mentale*, janvier, n°254, pp. 42-47.

Publications de vulgarisation / Articles de vulgarisation

- Marc Lorient, 2021, Le « beau travail », une revendication ouvrière trop souvent oubliée, *The Conversation*, mis en ligne le 09/01/2022.

- Marc Lorient, 2021, Ambivalences et paradoxes de la passion pour son travail, lesmondesdutravail.net, rubrique « au fil de l'eau » (version revue et augmentée d'un article initialement publié dans *Bulles de*

Savoirs, revue en ligne aujourd'hui disparue), le 5 avril 2017, Rubrique « Sciences Sociales »), mis en ligne le 29/12/2021.

- Marc Lorient, 2021, La fatigue actuelle n'est pas seulement celle d'individus libres et autonomes, lesmondesdutravail.net, rubrique « au fil de l'eau », mis en ligne le 22/12/2021.

Recensions d'ouvrages scientifiques :

- Marc Lorient, 2021, Thomas Bonnet, « La Régulation sociale du risque émotionnel au travail », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 63 - n° 4

- Marc Lorient, Scarlett Salman (2021), *Aux bons soins du capitalisme. Le coaching en entreprise*, Paris, Presses de Sciences Po, 318 p., *Les Mondes du travail*, n° 27, p. 206-208.

Nicole MAGGI-GERMAIN

Expertise internationale

Audition par le Parlement d'Estonie (Centre de Prospective), 22 avril 2021, "Life Accounts as a Way Forward for the Future of Social Protection". Webinaire organisé jeudi 22 avril. Présentation en anglais du compte personnel d'activité

Réseaux scientifiques internationaux

Membre du Conseil de l'Institut d'études avancées de l'Université de Poznań (Pologne) -

<http://cbz.amu.edu.pl/fr/conseil-d-institut.html>

Membre de l'Observatoire sur la digitalisation des relations industrielles, Université catholique de Rome -

<https://www.linkedin.com/company/osservatorio-sulla-digitalizzazione-delle-relazioni-industriali/>

Membre du Comité exécutif international du réseau collaboratif CIELO (Communauté pour la recherche et les études sur le travail et le champ professionnel (<http://www.cielolaboral.com/fr/>))

Comité de lecture/comités éditoriaux

Membre du Comité scientifique de la revue numérique E-Journal of International and Comparative Labour Studies (http://ejcls.adapt.it/index.php/ejcls_adapt/index)

Membre du Comité éditorial de la *Revista de Direito do Trabalho* (Brésil)

Membre du Comité scientifique de la revue numérique bimestrielle *Professionalità studi*, dirigée par Giuseppe Bertagna, Professeur en Sciences de l'éducation à l'Université de Bergame, et Michele Tiraboschi, Professeur de droit du travail à l'Université de Modène et de Reggio Emilia –

<http://riviste.gruppstudium.it/professionalit%C3%A0/professionalit%C3%A0-studi>

Membre du Comité scientifique international de ADAPT, association créée en 2000 par Marco Biaggi afin de développer les études et les recherches internationales autour des questions du travail

(<http://englishbulletin.adapt.it/members-of-adapt-international-scientific-committee/>)

TRADUCTIONS

Traduction, de l'espagnol au français, de trois articles publiés dans N. Maggi-Germain (dir.) *L'impact des normes de l'O.I.T. sur la scène internationale*, éd. Mare & Martin, 22 avril 2021, coll. Droit et Science politique, 328 p.

- Lourdes Mella Méndez, prof. de droit social, Université de Saint Jacques de Compostelle (Espagne), « L'application, dans le droit du travail espagnol, des conventions de l'O.I.T. sur le temps de travail et le repos : principaux apports », p. 163-172.
- David Lantarón Barquín, Prof. de droit social, Université de Cantabrie (Espagne), « La recherche d'un niveau de protection minimum applicable aux conditions de travail », p. 229-244
- Alicia Villalba Sánchez, Professeure associée en Droit, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) « L'application des conventions de l'OIT sur la protection des travailleuses enceintes en cas de rupture de leur contrat de travail », p. 185-197.

DIRECTION / COORDINATION D'OUVRAGES INTERNATIONAUX

L'impact des normes de l'O.I.T. sur la scène internationale (direction scientifique), Actes du colloque international organisé pour le centenaire de l'Organisation internationale du travail, Univ. Paris 1, 23/24 sept. 2019, éd. Mare & Martin, 22 avril 2021, coll. Droit et Science politique, 328 p.

CONTRIBUTIONS PUBLIÉES DANS DES OUVRAGES COLLECTIFS FRANÇAIS

- « Le travail à l'ère des techniques numériques », dans Lerouge L. (dir), *La numérisation du travail. Enjeux juridiques et sociaux en santé au travail*, L'Harmattan, sept. 2021, 278 p., p. 37-67 https://www.editions-harmattan.fr/livre-9782343233468?utm_source=phplist&utm_campaign=message_32418&utm_medium=email&utm_content=lienImage
- « Le futur de l'O.I.T. », dans N. Maggi-Germain (dir.) *L'impact des normes de l'O.I.T. sur la scène internationale*, éd. Mare & Martin, 22 avril 2021, coll. Droit et Science politique, 328 p., p. 23-37

PARTICIPATION À DES PROJETS DE RECHERCHE INTERNATIONAUX

2021-2025 - Participation au projet de recherche « *Aprendizaje a lo largo de la vida en una sociedad digital: formación y recualificación para las nuevas profesiones del mercado de trabajo global* » dirigé par les Pr. Lourdes MELLA MENDEZ et Consuelo FERREIRO REGUEIRO (Université de Saint Jacques de Compostelle).

VALORISATION DE LA RECHERCHE

Presse/médias français

« Le télétravail, sujet de dialogue social à part entière », *Travail et sécurité* n° 823, fév. 2021, Grand entretien, p. 10-11.

Anne MULLER

Article paru dans une revue internationale à comité de lecture

Colson, S. ; Muller, A. ; Vennat, B. ; Visier, L. ; Noel-Hureaux, E. ; et Gagnayre, R. (2021), Development of the nursing science university field in France: National and international perspectives. *Journal of Advanced Nursing. Editorial*. 001-2.

Ouvrage individuel

Muller, A. (2021), *Numérique, Robotique : Quelle éthique pour le monde du travail (de demain) ?*. Irés.

Conférences scientifiques sur invitation

Anne Muller (2021). Les apprentissages informels dans les unités de soins, vers une organisation apprenante, Institut de formation des cadres de santé Ile de France, Paris, 6 janvier 2021.

Muller, A. (2021), Interpréter la métathéorie des soins infirmiers par la théorie infirmière de l'intégration de la complexité: Un examen de la portée (Sharon L. Van sell). Colloque Dialogue nomade 2021-Association de recherche en soins infirmiers, 6 juin 2021.

Muller, A. (2021). L'évaluation : un outil pour les formateurs, Fédération générale des mines et de la métallurgie CFDT, 7 octobre 2021.

Muller, A. (2021). La formation de formateurs en sciences de l'éducation à l'Institut des sciences sociales du travail. Colloque Jubilé Paris 1 Panthéon Sorbonne, Institut des Sciences sociales, Bourg la Reine, vendredi 3 décembre 2021.

Membre de comités scientifiques

Membre de l'Association de Recherche en Soins infirmiers

Membre du Réseau national des infirmiers docteurs en sciences (*RéSidoc*)

Membre de l'Association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation (AECSE)

Expertise scientifique

Programme hospitalier de recherche paramédicale (PHRIP) 2021. Direction générale de l'offre de soins (DGOS), Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Activités éditoriales

Membre du comité scientifique de la revue *Savoirs*. Revue internationale de recherches en éducation et formation des adultes. Directeur de la publication : Philippe Carré. Paris : L'Harmattan.

Membre du comité d'organisation de l'Association AIPREFA de la revue *Savoirs* depuis octobre 2021, et responsable de la rubrique « Note de lecture » de la revue

Membre du comité scientifique de la revue *Recherche en soins infirmiers*. Revue francophone et internationale. Directrice de la publication : Ljiliana Jovic. Lyon : Mallet conseil.

Membre du comité scientifique de la revue *Foeven*. Fédération des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale. Ressources éducatives

Expertise d'articles dans ces revues ainsi que dans la *Revue Francophone Internationale de Recherche Infirmière*. Paris : Elsevier Masson.

Responsabilités administratives et scientifiques

Membre du Conseil national des universités CNU 92, Sciences infirmières (nommée en 2019 par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Deuxième collège. *Personnels enseignants-chercheurs en sciences infirmières*. portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé ; élue assesseur de la section en janvier 2022

Représentant suppléant de la section aux Conseils d'administration des deux Conseils nationaux professionnels : Infirmières en Pratique Avancée, Puéricultrices
Participation au Jury de qualification, évaluation de dossiers de qualification

Membre élue du Conseil d'unité du laboratoire IDHES (depuis janvier 2019).

Membre élue du Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences Sociales du Travail, U.F.R. 16 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (depuis 2019).

Membre de la commission documentation à l'ISST

Participation à une campagne de recrutement d'enseignants-chercheurs de l'université en sciences de l'éducation

Christophe VIGNEAU

Publications

Articles

"Contrats de mission d'usage : l'appréciation concrète de la nature temporaire de l'emploi", *Dr. ouvr.*, 2021, p.116

Directions de thèses

Les enseignant.e.s-chercheur.e.s habilité.e.s et rattaché.e.s à l'ISST encadrent également des thèses :

Marie BUSCATTO, Professeure de sociologie (IDHE.S, Paris 1-Cnrs)

En préparation

Depuis octobre 2016, Camille CASALE réalise une thèse intitulée *La santé dans l'enseignement de la danse classique : des logiques en tensions* (co-tutelle avec le département d'Études culturelles de Paris 1, rattachée à l'IDHE.S et à ACTE).

Depuis septembre 2020, Alice Laurent CAMENA réalise une thèse intitulée *Rapports au genre et au féminisme dans les carrières artistiques. Le cas des musiques électroniques en France et au Québec* (co-tutelle avec l'université de Rennes 2, rattachée à l'IDHE.S et à Arènes).

Depuis septembre 2020, Sachiko EZAKI réalise une thèse intitulée *Les carrières des femmes au sein de la fonction des ressources humaines dans les grandes entreprises japonaises : la reconstruction du rapport genré dans l'organisation* (rattachée à l'IDHE.S)

Depuis septembre 2020, Anaïs ROESCH réalise une thèse intitulée *Artistes femmes dans l'anthropocène : Stratégies de contre-visibilité et de transformations territoriales émancipatrices pour une culture non-extractiviste* (rattachée à l'IDHE.S).

Jean-Michel DENIS, Professeur de sociologie (IDHE.S, Paris 1-Cnrs)

Depuis septembre 2016 Direction de la thèse de Lina Cardenas Velasquez « L'impact des configurations territoriales de l'Union Syndicale Solidaires sur les mécanismes de transmission des savoirs syndicaux », thèse en contrat CIFRE avec l'U-S. Solidaires, Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Paris Est.

Depuis septembre 2018- Direction de la thèse de Elodie Gibault « Formes renouvelées de l'activité et nouveaux visages de l'emploi. Eclairer les zones d'ombre du travail en freelance dans le secteur bancaire », Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Paris Est, en co-direction avec Cécile Guillaume, University of Roehampton (UK).

Depuis septembre 2020 Direction de la thèse de Timoté Hebert « Applications et effets de la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale » sur les élections professionnelles et la représentation syndicale dans le secteur du nettoyage. » Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Gustave Eiffel, en co-direction avec Cécile Guillaume, University of Roehampton (UK).

Depuis Septembre 2021 Direction de la thèse de Théophane Leclerc « Edifier et gouverner des problèmes sociaux : l'action collective associative sur le fil de l'action publique étatique ? », Ecole Doctorale d'économie, Université Paris 1, en co-direction avec Anne Paillet, Université Paris 1.

Nicole MAGGI-GERMAIN, juriste, Maître de conférences HDR qualifiée aux fonctions de professeur (laboratoire Droit et changement social - [DCS](#) / [Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin](#))

Liste des thèses en cours

Louise GOBIN-FAUVARQUE, *Les relations de travail triangulaires*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) – Soutenance le 24 janvier 2022

Hermann Martial NDJOKO, *La discrimination syndicale*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) en préparation depuis décembre 2018

Neda ASKARINYA, *Les mécanismes de distribution des risques sociaux*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) – Thèse préparée en co-direction avec le professeur Ali-Akbar GORDJI, Université Shahid Beheshti, faculté de droit de Téhéran (Iran) - en préparation depuis octobre 2018

L'étudiante bénéficie d'une bourse doctorale attribuée par le gouvernement français

Ana Carolina DE MATOS, *Le Droit à la déconnexion dans une perspective franco-brésilienne*, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne - Ecole de droit de la Sorbonne (EDDS) et Institut de recherches juridiques de la Sorbonne (IRJS – équipe d'accueil EA4150- CNRS) - en préparation depuis novembre 2018

Lauréate du programme de bourse d'excellence Eiffel

(<https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-d-excellence-eiffel>)

Clément COUËDEL, *Normalisation et droit du travail*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) – en préparation depuis le 01/11/2015

Karim ELHACOUMO, *Le concept de dialogue social : entre démocratie sociale et autonomie des partenaires sociaux*, Univ. Paris 1 (École doctorale de droit de la Sorbonne et Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne (IRJS) – en préparation depuis le 10/11/2013 - L'étudiant a bénéficié d'une CIFRE

X- ANNEXES

Annexe 1-Plaquette de présentation de l'ISST

Annexe 2- Vade-mecum à l'usage des stagiaires

Annexe 3- Programme et présentation de la session « Droit du travail et droit de l'environnement (12-13 octobre 2021)

Annexe 4- Entreprises multinationales, chaînes de valeur et actions syndicales (18-22 octobre 2021)

Annexe 5- Programme et présentation de la session « Différenciation des territoires » (2-5 novembre 2021)

Annexe 6- Programme et présentation de la session « Entreprises multinationale, chaînes de valeur et actions syndicales »

Annexe 7- Programme des JDS 2021

Annexe 8- Plaquette de la Maison des Doctorant.e.s Étranger.ère.s

HISTORIQUE

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé en 1951, au sein de l'ancienne faculté de Droit de Paris. Il proposait alors des activités de formation dans le cadre de la promotion sociale et comprenait un centre de recherches en sciences sociales qui a accueilli les premiers travaux de recherche sur le travail, engagés à l'instigation de Georges Friedmann (M. Crozier, A. Touraine, Y. Delamotte, D. Reynaud, R. Kaës...).

En 1961, Marcel David, fondateur de l'Institut de Strasbourg, devient le directeur de l'Institut. Une section d'éducation ouvrière est créée, qui assure, dès 1963, des stages de formation de responsables syndicaux en liaison avec les trois principales confédérations ouvrières : CGT, CFDT et FO.

A l'occasion de la restructuration des universités, en application de la loi d'orientation du 12 novembre 1968, la section d'éducation ouvrière est constituée en Unité d'Enseignement et de Recherche rattachée à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tout en conservant la dénomination d'Institut des Sciences Sociales du travail. A la suite de la refonte des statuts de l'université de Paris 1, cette UER est devenue un « Institut » au sens de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984.

Initialement situé rue Cujas, à Paris, l'Institut a déménagé en région parisienne sur deux sites, Sceaux et Bourg-la-Reine en 1970. Après un court séjour à Fontenay-aux-Roses, l'ISST a regagné le seul site rénové de Bourg-la-Reine en 2008.



Contacts

Directrice de l'ISST :
Nicole MAGGI-GERMAIN
01 79 41 90 15
dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif :
François NURIT
01 79 41 90 14
raisst@univ-paris1.fr

Coordination des stages :
Agnès PLACIDE
01 79 41 90 38
stages-isst@univ-paris1.fr

Ingénieur d'études :
Adeline GUBLER
01 79 41 90 09
adeline.gubler@univ-paris1.fr

**Responsable
du Centre de documentation:**
Anastasios GRIGORAKIS
01 79 41 90 10
docisst@univ-paris1.fr

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
16 boulevard Carnot
92340 BOURG LA REINE

Institut
des **Sciences Sociales**
du **Travail**



Conformément au projet de Marcel David, professeur d'Histoire fondateur de l'ISST, les Instituts du travail constituent un lieu de rencontre entre le monde universitaire et le monde syndical. Ils participent à l'effort de formation et de réflexion des militants et des représentants syndicaux, qui, du fait de leur mandat et des responsabilités qu'ils assument, souhaitent compléter les acquis de leur expérience par un enseignement de niveau universitaire. L'Institut des Sciences Sociales du Travail de Bourg-la-Reine, comme l'Institut du Travail de Strasbourg, a une compétence nationale. Il existe également 9 instituts régionaux (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse et Lille). Ces instituts assurent, conformément à leurs missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militants syndicaux dans le cadre du congé de formation économique sociale et syndicale (F.E.S.S.) prévu à l'article L. 2145-5 du Code du travail ainsi que la formation des conseillers prud'hommes (art. L. 1442-1 et D. 1442-1)

L'ISST est une composante interne
de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
www.univ-paris1.fr/ufr/isst



LA FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S.)

L'ISST est habilité à dispenser des formations dans le cadre du congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (F.E.S.S.). Il bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère du Travail. Onze enseignants-chercheurs titulaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, relevant de diverses disciplines des sciences humaines et sociales (droit, économie, sociologie et sciences de l'éducation) sont affectés à l'Institut pour assurer ces formations (<https://www.pantheonsorbonne.fr/fr/ufr/isst/annuaire-et-publications-desenseignants-de-lisst/>)

Les thèmes abordés, généralement centrés sur les questions du travail et des relations professionnelles, permettent :

- un approfondissement des connaissances disciplinaires en sciences humaines et sociales,
- une appréhension pluridisciplinaire des questions d'actualité et/ou des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les organisations syndicales,
- d'assurer la formation de formateurs syndicaux.

Le recrutement des stagiaires est assuré en interne par les organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO) et s'effectue sur l'ensemble du territoire national.

La formation se déroule, pour les militants de chaque organisation prise séparément, sous la forme de stages de cinq jours, plus rarement trois jours. Une trentaine de stages sont organisés chaque année à l'Institut.



www.univ-paris1.fr/ufr/isst/reseau-national-des-instituts-du-travail

LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'ISST organise aussi des sessions de formations pour les conseillers prud'hommes de chacune des organisations syndicales.

Depuis 2010, des cycles annuels de formation réunissent, une journée par mois, les conseillers prud'hommes des trois organisations syndicales. Ces « Journées de droit social » (huit dans l'année) abordent des thèmes d'actualité en Droit du travail.

Les rapports annuels d'activité sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/isst/rapports-dactivite/>

LA RECHERCHE

L'ISST accueille une équipe de chercheurs rattachés au laboratoire IDHE.S-CNRS « Instituts et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société » (UMR CNRS 8533). Les travaux de recherche portent sur le travail et ses transformations, les relations sociales et professionnelles, les politiques sociales, la question du genre ainsi que toutes les problématiques organisationnelles. La liste des chercheurs de l'équipe ainsi que les publications et les thèses soutenues au sein de ce laboratoire sont disponibles sur le site de l'IDHE.S-CNRS : www.idhes.cnrs.fr/



LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Afin de réaliser ses différentes missions, L'ISST dispose d'un centre de documentation spécialisé dans les sciences sociales du travail.

Le fonds documentaire de l'Institut, organisé autour des thèmes du mouvement syndical, de la formation des salariés, de la protection sociale, de l'histoire du travail, de l'économie, de la sociologie et du droit du travail se compose de plus de 25 000 documents (monographies, manuels, thèses et mémoires, rapports de recherche...) et d'une collection de près de 400 titres de périodiques dont 90 périodiques auxquels le centre est toujours abonné. Une consultation des ouvrages du fonds documentaire est accessible sur le site de l'université :

<http://catalogue.univ-paris1.fr>

Le centre de documentation est ouvert aux militants syndicaux, aux enseignants-chercheurs et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du lundi au vendredi de 9 h à 19 h. Il est également accessible, sur demande, aux personnes extérieures.

Les documentalistes réalisent, pour les lecteurs, des dossiers sur des thèmes liés aux sciences sociales du travail, ainsi que des recherches ponctuelles.



1. Mesures d'hygiène et de sécurité

Afin que la session de formation se déroule dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes sanitaires suivantes :

- Porter un masque lors de votre arrivée à l'ISST, lors de contacts avec le personnel de l'ISST et lors des déplacements vers les lieux de convivialité (prise de repas, temps de pause) ;
- Utiliser du gel hydroalcoolique ou se laver les mains avant et après un contact imprévu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes (ex : revues, livres, photocopieuse...) ;
- Utiliser du gel hydroalcoolique ou de se laver les mains avant et après consultation des livres et revues et utilisation des ordinateurs dans le centre de documentation ;
- Procéder à un nettoyage des toilettes (lunette, couvercle, poignées, interrupteurs, lavabo, robinetterie) après chaque utilisation personnelle au moyen de lingettes virucides mises à disposition ;
- Laisser la porte des toilettes ouverte une fois l'utilisation terminée pour éviter une situation de vase clos dans les toilettes.

2. Déroulement des sessions de formation

Les salles de cours ont été réaménagées afin qu'une distanciation de 1 mètre soit respectée entre chaque personne et le nombre de stagiaires a été réduit pour chaque session de formation.

Chaque stagiaire devra conserver la même place durant toute la durée de la formation.

Afin de limiter les risques de contamination nous vous invitons à apporter votre propre matériel de travail (papier, stylos, etc.) pour les sessions de formation.

L'accès au centre de documentations sera limité à 5 personnes et le port du masque sera obligatoire.

La totalité des documents pédagogiques sera mis en ligne à la fin de votre session de formation.



Stage CFDT-Interco « Les mutations du secteur de l’eau et de l’assainissement » du 15 au 19 fév. 2021

Responsables du stage : Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I), Jean-Michel DENIS (Univ. Gustave Eiffel) Jacques LAGER et Philippe BILLAUX (CFDT-Interco)

	Lundi 15 fév. 2021	Mardi 16 fév. 2021	Mercredi 17 fév. 2021	Jeudi 18 fév. 2021	Vendredi 19 fév. 2021
09 h 00	Début de la session : 10 h 30 Présentation de l’ISST, de la session & tour de table	Les différents statuts juridiques des organismes intervenant dans le secteur de l’eau et de l’assainissement : 1- Mise en perspective historique et présentation des enjeux Christelle PEZON - <i>(à distance)</i> Sciences de gestion – CNAM	Recomposition du secteur de l’eau et de l’assainissement et statuts juridiques des personnels Nicole MAGGI-GERMAIN Juriste ISST - Université Paris	La place des nouveaux enjeux sociétaux 1- l’exemple de l’environnement et des nouveaux « outils » Mathilde DESPAX Gate17.fr – Juriste – Consultante <i>(à distance)</i>	La gestion de l’eau : approche comparative Bernard BARRAQUÉ Directeur de recherche au CNRS, Professeur à Agroparitech <i>(à distance)</i>
12 h 30					
14h	Les secteurs de l’eau et de l’assainissement : Cadrage socio-économique Claire DEDIEU Politiste, CNRS	2- Table ronde : quel service public pour le secteur de l’eau et de l’assainissement Régis TAISNE (FNCCR) Tristan MATHIEU (délégué général de la FP2E) Christelle PEZON (Cnam) - <i>(à distance)</i>	SUITE	2- L’environnement : un nouveau champ pour l’action syndicale ? Travaux en commun à partir de documents transmis par la fédération et/ou les stagiaires (Approche syndicale) Mathilde DESPAX <i>(à distance)</i>	Bilan de la session FIN 15 H
17 h 30					

PRÉSENTATION DE LA SESSION

Le public

Le public est constitué de responsables fédéraux, de salariés d'entreprises privées, d'agents d'établissements publics qui ont des mandats au sein de la fédération Interco, d'un secrétaire de syndicat, de délégués syndicaux (DS) ou DS centraux du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les objectifs de la formation

La session vise à mieux saisir, dans un contexte qui a particulièrement évolué ces dernières années (cf. loi NOTRe¹⁸ du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république – Acte III de la décentralisation à partir de 2013 ; loi Maptam¹⁹ du 27 janvier 2014 ; loi du 3 août 2018²⁰), les différents cadres juridiques qui existent au niveau de la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que les effets que cette réorganisation a pu produire sur les statuts juridiques des personnels. Le stage possède une dimension juridique importante sans pour autant négliger l'approche socio-économique.

Les trois premiers jours se proposent de dresser un état des lieux tandis que les deux derniers jours seront plus prospectifs, abordant certains facteurs d'évolutions tels que le volet environnemental, au travers de la responsabilité sociétale des organisations ou encore de la mention de certains engagements environnementaux dans la raison d'être des entreprises.

Le contenu de la formation

⇒ Lundi

- Matin : début de la session : 10h15 ; accueil des stagiaires, présentation de l'ISST et tour de table
- Après-midi : la session débutera par un cadrage socio-économique permettant une mise en perspective du secteur de l'eau et de l'assainissement.

⇒ Mardi

- Matin : l'intervention vise à clarifier les différents statuts juridiques des entités ayant en charge la distribution et l'assainissement de l'eau (régie ; Société d'économie mixte à opération unique - Semop - ; Société d'économie mixte locale – SEML - ; Société publique locale – SPL - ; concession de service public ; délégation de service public...). Il s'agit ainsi, pour les stagiaires, de connaître les différents cadres juridiques afin de saisir les enjeux attachés à ces différents statuts et être ainsi en capacité de comprendre les choix qui peuvent être réalisés au niveau local.
- Après-midi : une table ronde réunissant des praticiens et spécialistes du secteur mais provenant d'horizons sera consacrée à la question du service public du secteur de l'eau et de l'assainissement

⇒ Mercredi

¹⁸ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

¹⁹ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

²⁰ Relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

- Matin et après-midi : L'intervention abordera la question des effets juridiques de la recomposition des secteurs de l'eau et de l'assainissement sur les statuts des personnels. La question des transferts de personnel d'une structure juridique à l'autre (Établissement Public de coopération intercommunale -EPCI - vers une gestion intégrée des services publics locaux ; régie vers EPCI...) qui conduisent à une superposition des statuts juridiques source de confusions s'agissant des règles de droit applicables et du maintien de certains droits. Seront analysées au travers, notamment, des décisions de justice, les conditions de réalisation de ce passage d'un statut d'emploi vers un autre.

⇒ **Jeudi**

- Matin : la journée sera consacrée à la question de la place des nouveaux enjeux sociétaux, et en particulier celui de l'environnement. Il s'agira de détailler ces enjeux en partant de l'analyse de la création de nouveaux outils qui ont émergé dans le Droit ces dernières années (le devoir de vigilance ; la raison d'être des entreprises ; les lanceurs d'alerte...). L'intervention doit permettre une prise de distance par rapport au sujet et développer des problématiques liées à l'environnement qui pourront ensuite faire l'objet d'une réappropriation syndicale.
- Après-midi : la question de la place de l'environnement sera rapportée au champ de l'action syndicale grâce à des travaux de groupes.

⇒ **Vendredi**

- Matin : la question de la gestion de l'eau sera traitée d'un point de vue comparatif. L'intervention permettra de présenter des modèles de gestion de l'eau en vigueur dans d'autres pays du monde.
- Après-midi : le bilan de la session sera réalisé à partir d'un tour de table.

FIN DE LA SESSION : 15 h



**STAGE CFDT DROIT DUR, DROIT SOUPLE, DROIT MOU
ETUDE SUR LA NORMATIVITE**

Christophe Vigneau (Univ. Paris 1 - ISST), Maud Renaud (CFDT-IREFE)
Date 10/11 mars 2021

	Mercredi 10 mars	Jeudi 11 mars
9h	Étude sur la normativité dans les actes de droit public <i>Maxime Chambon Université de Cergy- Pontoise</i>	La nature et la portée des actes de droit « souple » en droit du travail
12 h 30		
14h	L'accord télétravail Catherine Pinchaut, Secrétaire nationale CFDT	suite
17 h 30		
<i>Grille 1</i>		

La session de formation s'adresse aux membres du service juridique des fédérations et de la confédération CFDT.

La session de formation a pour objet de réfléchir et de s'interroger sur la portée normative des différents actes et textes produits par le pouvoir exécutif mais également par les acteurs sociaux, les autorités administratives et autres sources de production de textes susceptibles de s'appliquer dans les entreprises.



STAGE CFDT DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DROIT DU TRAVAIL
Christophe Vigneau (Univ. Paris 1 - ISST), Maud Renaud (CFDT-IREFE)

	Mardi 12 octobre	Mercredi 13 octobre
9h	Les dispositions du droit de l'environnement et leurs incidences dans le champ des normes du travail Arnaud Casado Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	L'action syndicale en matière de protection de l'environnement Aurélie Seigne Responsable du service économie et société de CFDT Frédérique Thiollier Pascal Auger DS Invent France
12 h 30		
14h	Suite	Réflexions et perspectives autour d'un droit du travail orienté vers les problématiques environnementales Arnaud Casado Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
17 h 30		

La session de formation s'adresse aux membres du service juridique des fédérations et de la confédération CFDT. La session de formation a pour objet de dresser l'inventaire des règles du droit de l'environnement susceptibles d'avoir une incidence en matière de droit du travail. Une approche économique sera également développée notamment au regard des politiques européennes.

Stage FO-Secteur international « Entreprises multinationales, chaînes de valeur et actions syndicales » du 18 au 22 oct. 2021

Responsables du stage : Antonella CORSANI, Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I) Pauline MOREAU-AVILA (CGT-FO)

	Lundi 18 oct. 2021	Mardi 19 oct. 2021	Mercredi 20 oct. 2021	Jeudi 21 oct. 2021	Vendredi 22 oct. 2021
09 h 00	Présentation de l'ISST, de la session & tour de table Antonella CORSANI (ISST) Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST) Présentation du thème de la session par l'organisation syndicale Pauline MOREAU-AVILA Marjorie ALEXANDRE (CGT-FO)	Les chaînes de valeur 1- Stratégies des firmes multinationales : fragmentation du processus de production à l'échelle mondiale Antonella CORSANI (ISST)	Les plans de vigilance 1- Présentation de la loi sur le devoir de vigilance, place et rôle des IRP Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)	Les actions au niveau international 1- Les Points de contact nationaux (PCN) pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Maïlis SOUQUE (Secrétaire générale du PCN pour la France)	Restitution des synthèses des demi-journées Débat syndical Bilan de la session
12 h 30					
14h	Mise en commun des connaissances de stagiaires sur le sujet : expériences et questionnements Antonella CORSANI (ISST) Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST) Pauline MOREAU-AVILA (CGT-FO)	2- Les conditions de travail et l'emploi. Merten SIEVERS (Organisation Internationale du Travail)	2- Études de cas Présentation synthétique des plans de vigilance Clémence CALZARONI et Claire de HAUTECLOCQUE (Greenflex) – à distance Travaux de groupes	2- Étude de cas : « téléperformance » Pierre Gendre et Christian Roy Représentants FO du PNC Synthèse	Intervention syndicale confédérale Marjorie ALEXANDRE Secrétaire confédérale Bilan de la session FIN 15 H
17 h 00 - 17 h 30	Synthèse	Synthèse	Synthèse		

ANNEXE 7- Programme de la session Programme et présentation de la session « Différenciation des territoires »



Stage CGT Différenciation des territoires 2-5 novembre 2021

Responsables du stage : Antonella Corsani et Nicole Maggi-Germain (ISST – Université Paris I), Dominique Gallet, Thierry Gourlay et Didier Lassauzay (CGT)

	Mardi 2 novembre	Mercredi 3 novembre	Jeudi 4 novembre	Vendredi 5 novembre
9h	Présentation de l'ISST Présentation des participants Introduction <i>Dominique Gallet (CGT)</i> Questionnements et attentes Coordination : <i>Antonella Corsani, Nicole Maggi-Germain (ISST)</i>	Les sources et les manifestations de la diversité des territoires <i>Nadine Levratto</i> (CNRS Université Paris Nanterre)	Économie de proximité et économie circulaire <i>Gwenaël Doré</i> (Chercheur indépendant, associé à Équipe Proximités, AgroParisTech-Paris)	Restitution des synthèses et finalisation d'un document de synthèse 11h00 Débat sur l'action syndicale territoriale avec D. Gallet, T. Gourlay, D. Lassauzay (CGT)
12 h 30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h	La conception néolibérale du territoire <i>Antonella Corsani (ISST)</i>	Décentralisation, expérimentation et différenciation : 40 ans de transformation des formes d'intervention de l'État <i>Nicole Maggi-Germain (ISST)</i>	Démocratie locale, démocratie participative <i>Guillaume Gourgues</i> (Université Lyon 2) A distance	Bilan de la session FIN 15 H 00
16h30/ 17h30	Travail de groupe : Synthèse Qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle importance pour l'action syndicale ?	Travail de groupe : Synthèse Qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle importance pour l'action syndicale ?	Travail de groupe : Synthèse Qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle importance pour l'action syndicale ?	

PRÉSENTATION DE LA SESSION

Le public

Le stage s'adresse tout particulièrement aux adhérents de la CGT impliqués dans des structures territoriales telles que les Comités régionaux de la CGT et les Conseils syndicaux interrégionaux (CSIR). Il s'adresse également aux mandatés dans les CESER et à ceux et celles qui siègent dans les conseils de développement. Il s'adresse aussi aux membres de la CGT engagés dans les structures paritaires appelées à accompagner les salariés des TPE, tels les Observatoires départementaux du dialogue social et les CPIR. Plus largement, il est ouvert aux responsables régionaux des fédérations professionnelles et aux membres des UD.

Les objectifs

Le territoire est une construction sociale et un espace politique dans lequel se déploie l'action syndicale. Le premier objectif de la formation est d'apporter des connaissances permettant d'enrichir la réflexion syndicale sur l'action au niveau des territoires.

Le focus sera mis sur la « différenciation », l'un des quatre volets du projet de loi en cours de discussion relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Il s'agira de saisir, dans la différenciation, la tension entre singularité de chaque territoire et égalité entre territoires.

En d'autres termes, le stage a comme objectif d'offrir des éléments pour enrichir la réflexion syndicale sur les actions susceptibles d'assurer à la fois le respect de la diversité et l'égalité d'accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à des emplois de qualité, aux transports collectifs, etc.

Les thèmes

Cinq thèmes seront abordés

1/ Une séance introductive vise à éclairer la conception néolibérale de l'intervention gouvernementale, en particulier en référence au territoire. Il s'agira de comprendre comment, dans la perspective néolibérale, la mise en concurrence généralisée et à tous les niveaux, macrosocial, microsocial et territorial est l'objectif même de l'intervention gouvernementale car la concurrence est considérée être le meilleur principe de régulation de la société. En partant de là, il s'agira de comprendre comment dans cette perspective, les inégalités sont conçues comme le fait de la responsabilité des individus, des collectivités, des territoires.

Finalement, la question qui sera posée est celle de la tension entre singularité et égalité des territoires. Une question qui constituera le fil conducteur de la formation.

2/ La diversité des territoires. Le thème de la diversité des territoires sera traité en partant de l'analyse des facteurs internes et externes qui déterminent, en s'agencant, les trajectoires évolutives singulières des territoires industriels. En d'autres termes, il s'agira de saisir les manifestations, d'analyser les sources et donc de comprendre les raisons de la croissance de certains et du déclin d'autres territoires, notamment en termes de capacité de créer des emplois. Il s'agira également d'envisager quelques pistes possibles de l'action des acteurs du territoire.

3/ Décentralisation, différenciation, expérimentation : l'intervention permettra d'analyser et de mieux comprendre les logiques de transformation des formes d'intervention et d'action de l'État à l'œuvre durant ces 40 dernières années pour, au final, analyser la transformation de l'État et de son rôle.

4/ Économie de proximité, économie circulaire. Après avoir défini la notion de proximité et analysé des différentes proximités, il s'agira de voir comment les économies de proximité peuvent faciliter le développement de la circularité et, en ce sens, permettre un développement territorial soucieux de l'environnement.

5/ Démocratie locale, démocratie participative. Il s'agira d'abord de bien définir ces notions, en particulier en référence à la démocratie représentative, pour après aborder les formes concrètes qu'elles peuvent et qu'elles ont pris ainsi que les problèmes qu'elles posent.

Méthodes pédagogiques

- Des interventions d'enseignant-e-s-chercheur-e-s. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

- Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

- Les stagiaires sont organisés en groupes. Les groupes se réunissent tous les après-midis de 16h30 à 17h30 pour un échange autour de la question : qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle pertinence pour l'action syndicale ?

Après un temps de discussion ils/elles doivent rédiger une synthèse. Les restitutions des synthèses ont lieu le dernier jour de la formation. Chaque groupe a la responsabilité de la restitution de la synthèse pour une seule demi-journée. La restitution doit être faite (de préférence) avec un support du type « Powerpoint » en trois diapositives.

Première diapo : les stagiaires doivent lister ce qu'ils ont appris (trois choses maximum retenues comme les plus importantes).

Deuxième diapo : ils/elles doivent indiquer parmi les choses apprises celle qui a été considérée comme la plus importante au sein de leur groupe. Puis, ils/elles doivent présenter un plan d'exposé sur le sujet.

Troisième diapo : le groupe doit indiquer en quoi cette nouvelle connaissance interpelle l'action syndicale et, éventuellement, quels sont les outils pour cette action.

Le moment de la restitution des synthèses est un moment d'échange et de débat. L'objectif est aussi de parvenir à la rédaction d'un document unique de synthèse réalisé par les stagiaires.

Présentation des intervenants

Antonella CORSANI, docteure en sciences économiques elle est titulaire d'une Habilitation à diriger des recherches en sociologie. Enseignante-chercheuse à l'ISST Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, elle est membre du laboratoire de recherche IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la

Société) UMR 8533. Ses recherches portent sur les mutations du travail et les métamorphoses du salariat. Elle participe au groupe de réflexion au sein de l'IRI (Institut de Recherche et d'Innovation) sur le développement des territoires-laboratoires de l'économie contributive. Dernières publications : en collaboration avec M.-C. Bureau, O. Giraud, F. Rey (Dir.) *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, TeseoPress, 2019 : <https://www.teseopress.com/dictionnaire/> ; *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*. Les Éditions du Croquant, 2020 : <https://editions-croquant.org/sociologie/650-chemins-de-la-liberte-le-travail-entre-autonomie-et-heteronomie.html>

Nadine LEVRATTO Nadine Levratto est économiste, directrice de recherches CNRS, elle dirige le laboratoire de recherches EconomiX, Université Paris-Nanterres. Ces champs de recherches : l'entreprise et le marché, les dynamiques industrielles, l'analyse régionale et les politiques publiques.

Parmi les dernières publications : Nadine Levratto, Matthieu Chtioui. Fiscalité locale et dynamique d'emploi des territoires : analyse empirique sur les communes françaises. *Revue d'économie régionale et urbaine*, n.2, 2021, p. 247- 283 ; Giuseppe Arcuri, Nadine Levratto, Marc Brunetto. La répartition spatiale des cessations d'entreprises – Une analyse des départements français après la crise. *Revue d'économie régionale et urbaine*, Armand Colin, 2019, 1, pp.5-26. ; Denis Carré, Nadine Levratto, Philippe Frocrain. L'étonnante disparité des territoires industriels Comprendre la performance et le déclin. La Fabrique de l'Industrie, 2019 ; Denis Carré, Nadine Levratto. L'analyse spatiale de la croissance des emplois dans la région Ile-de-France. *Le Grand Paris Express, Les enjeux économiques et urbains*, Economica, 2019.

Pour plus d'informations : <https://sites.google.com/parisnanterre.fr/nadine-levratto>

Nicole MAGGI-GERMAIN est Maître de conférences en droit social, habilitée à diriger des recherches et qualifiée aux fonctions de professeur. Depuis 2018, elle est membre du groupe d'experts internationaux de Harvard chargé de travailler sur le projet "*Rebalancing Economic and Political Power: A Clean Slate for the Future of Labor Law*" (<https://lwp.law.harvard.edu/clean-slate-international-advisory-group>) - Labor and Worklife Program / Harvard Law School, USA. Elle a dirigé un ouvrage collectif international publié à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du travail sur *L'impact des normes de l'O.I.T. sur la scène internationale*, éd. Mare & Martin, 2021, 328 p. Elle travaille actuellement sur les enjeux juridiques et anthropologiques autour de la robotique et de l'intelligence artificielle.

Gwénaél DORÉ est aujourd'hui consultant. Il est titulaire d'une habilitation à diriger des recherches en géographie et aménagement, docteur en sciences économiques et diplômé d'études supérieures spécialisées du cycle supérieur d'aménagement et d'urbanisme de Sciences Po Paris. Il a exercé dans différentes structures nationales d'appui au développement territorial (CRIDEL-Centre de Rencontres et d'initiatives pour le Développement Local, ETD-Entreprises, Territoires et Développement, APFP-Association pour la Promotion et la Fédération des Pays, INDL-Institut National du Développement Local) Il a été professeur associé à l'Université de Poitiers (Master Aménagement du Territoire et Développement Economique Local) et il est toujours chargé de cours dans un Master à l'Université de Paris-13 et chercheur associé à l'UMR SAD-APT (Équipe Proximités, AgroParisTech-Paris).

Guillaume GOURGUES, Maître de conférences en science politique à l'Université Lyon 2, chercheur au laboratoire TRIANGLE, ses recherches portent sur l'évolution des formes de démocratie et de participation dans l'action publique et la gestion des entreprises. Il a notamment publié, *Pourquoi ont-ils tué Lip ? De la victoire ouvrière au tournant néolibéral* (avec Claude Neuschwander, Raisons d'Agir, 2018) ; *L'action publique saisie pas ses « publics »* (avec Alice Mazeaud, Presses Universitaires du Septentrion, 2018).

PROGRAMMATION 2021

- 18 mars 2021
- 15 avril 2021
- 20 mai 2021
- 17 juin 2021
- 23 septembre 2021
- 21 octobre 2021
- 25 novembre 2021
- 09 décembre 2021

HORAIRES

De 9 h 30 à 17 h

Accueil des participants à partir de 9 h

CONTACTS

Force ouvrière (FO)

Ghislaine Ferreira
gferreira@force-ouvriere.fr

Confédération générale du travail (CGT)

Christian Claret
c.claret@cgt.fr

**Confédération française démocratique
du travail (CFDT)**

Olivier Dacheux
odacheux@iledefrance.cfdt.fr

**Confédération française de l'encadrement -
Confédération générale des cadres (CFE-CGC)**

Marc-Antoine Marcantoni
mamarcantoni@outlook.fr

CONTACTS À L'ISST

**Coordination des Journées de droit social
et responsable administratif**

François Nurit
francois.nurit@univ-paris1.fr
01 79 41 90 14

Ingénieure d'études

Adeline Gubler
adeline.gubler@univ-paris1.fr
01 79 41 90 09

Institut des sciences sociales du travail
16, boulevard Carnot
92340 Bourg-la-Reine

www.isst.panthéonsorbonne.fr



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT DES SCIENCES
SOCIALES DU TRAVAIL

**JOURNÉES
DE DROIT SOCIAL
2021**



Destinées aux conseillers prud'hommes
des organisations syndicales qui souhaitent actualiser
et approfondir leurs connaissances en matière
de droit du travail national et européen, ces journées
se veulent un temps d'échange, de discussion
et de réflexion sur l'état et l'évolution du droit social
et du contentieux prud'homal.

Elles prennent la forme d'un cycle annuel de huit
séminaires intersyndicaux d'une journée.

TRANSFERT D'ENTREPRISE

Un changement dans la situation juridique de l'employeur entraîne des effets sur les relations individuelles ainsi que sur les relations collectives de travail. Pour limiter l'instabilité qu'il engendre, le Code du travail prévoit un régime particulier pour le transfert d'entreprise. Cette journée vise à étudier ce thème complexe et emblématique du droit du travail afin de déceler ses spécificités (notamment les transferts conventionnels) et d'éventuelles pratiques abusives.

CONTRATS COURTS

Mode privilégié d'embauche sur le marché du travail contemporain, les contrats courts attirent regards et suspensions. L'écrasant recours à ces formes contractuelles ne témoignerait-il pas d'un abus généralisé ? Ces contrats doivent pourtant demeurer l'exception si l'on en croit les dispositions du Code du travail. La crise du Covid-19 conduit par ailleurs à reconsidérer le régime de leur rupture anticipée : les difficultés économiques éprouvées par les entreprises peuvent-ils justifier de mettre fin à ces contrats sans en attendre le terme ?

PREUVE

La preuve a toujours été une question sensible en droit du travail. L'inégalité inhérente à la relation de travail justifie depuis longtemps l'instauration de règles dérogatoires au droit commun : système de preuve partagée, accès aux documents de l'entreprise... Sous l'effet du droit d'accès au juge, on observe cependant depuis quelques années une modification du cadre juridique existant. Cette journée a pour vocation de faire un état des lieux des changements en cours, et d'anticiper d'éventuelles évolutions à venir.

L'écrasant recours à ces formes contractuelles ne témoignerait-il pas d'un abus généralisé ?

LES INCIDENTS D'AUDIENCE DANS LE CADRE DU PROCÈS PRUD'HOMAL

Le procès prud'homal est souvent le cadre de divers incidents d'audience, d'exceptions de procédure, de demandes de sursis et autres stratégies dilatoires, voire de procédures abusives. Ces problèmes de procédure entravent très souvent le déroulement du procès et obligent les conseillers à veiller à ne pas se faire entraîner dans des arguties procédurales. La journée sera l'occasion de faire le point sur ces différentes situations et sur la manière d'y répondre.

LE RÉGIME DU LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE ET SON ACTUALITÉ

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 affecte la situation économique des entreprises. À cet égard, il y a malheureusement à craindre une augmentation du nombre de licenciements économiques alors même que, sur les années antérieures, ce motif de licenciement tendait à décroître. La journée sera ainsi consacrée à rappeler les règles applicables tant en matière de licenciement individuel que collectif et soumises à l'examen du juge prud'homal. L'actualité jurisprudentielle sur ce thème permettra également d'examiner comment le comportement de l'employeur dans la gestion de l'entreprise peut avoir une incidence sur le bien-fondé du licenciement.

DROIT DISCIPLINAIRE ET PRESCRIPTION

Tout travailleur salarié relève du pouvoir disciplinaire de son employeur. Encore faut-il savoir délimiter l'étendue et les limites du droit disciplinaire. Face aux différents documents - règlements intérieurs, chartes, etc. - le juge doit vérifier ce qui relève bien du droit disciplinaire. Une autre limite importante du droit

Quelles sont les singularités du droit pénal du travail et de l'action pénale ?

disciplinaire réside dans les règles de prescriptions qui s'imposent tant à l'employeur qu'au salarié. Cette journée permettra de faire le point sur les obligations procédurales liées au droit disciplinaire et sur les contrôles qui s'imposent au juge face aux documents brandis par l'employeur et aux délais respectés par les différentes parties au procès.

SALARIÉS D'ENTREPRISES EN PROCÉDURE COLLECTIVE DEVANT LES PRUD'HOMMES

Les difficultés économiques liées à la crise sanitaire risquent d'entraîner, si ce n'est la liquidation judiciaire de nombreuses entreprises, du moins l'enclenchement de procédures de redressement judiciaire. Quels sont les droits des salariés dans de tels cas de figure ? Quel est le rôle de l'administrateur judiciaire, du mandataire judiciaire, de l'AGS ? La journée aura pour objectif de répondre à toutes ces questions.

DROIT PÉNAL DU TRAVAIL : LES CONSÉQUENCES AUX PRUD'HOMMES

Il existe en droit du travail de nombreuses règles sanctionnées en tant qu'infractions pénales. L'entreprise peut dès lors être poursuivie devant un tribunal correctionnel par le parquet ou par la victime qui se constitue partie civile. L'action pénale n'exclut cependant pas de mener parallèlement une action civile devant le conseil de prud'hommes. Quelles sont les singularités du droit pénal du travail et de l'action pénale ? Comment l'action civile portée devant le conseil de prud'hommes s'articule-t-elle avec l'action pénale ? La journée consacrée au droit pénal du travail permettra de répondre à ces questions et d'envisager l'actualité de certains délits et de leurs conséquences aux prud'hommes.

L'ISST

HISTORIQUE

Conformément au projet de Marcel David, professeur d'Histoire fondateur de l'ISST, les Instituts du travail constituent un lieu de rencontre entre le monde universitaire et le monde syndical. Ils participent à l'effort de formation et de réflexion des militants et des représentants syndicaux, qui, du fait de leur mandat et des responsabilités qu'ils assument, souhaitent compléter les acquis de leur expérience par un enseignement de niveau universitaire. L'Institut des Sciences Sociales du Travail de Bourg-la-Reine, comme l'Institut du Travail de Strasbourg, a une compétence nationale.

LA FORMATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S.)

L'ISST est habilité à dispenser des formations dans le cadre du congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (F. E. S. S.). Il bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère du Travail. Douze enseignants-chercheurs titulaires de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, relevant de diverses disciplines des sciences humaines et sociales (droit, économie, sociologie et sciences de l'éducation) sont affectés à l'Institut pour assurer ces formations.

LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'ISST organise aussi des sessions de formations pour les conseillers prud'hommes de chacune des organisations syndicales.

LA RECHERCHE

L'ISST accueille une équipe de chercheurs rattachés au laboratoire IDHE.S-CNRS (UMR CNRS 8533)

Contacts

Directrice de l'ISST :

Nicole MAGGI-GERMAIN

01 79 41 90 15

dirisst@univ-paris1.fr

Référente des doctorants :

Ana-Carolina DE MATOS

ana-carolina.de-matos@etu.univ-paris1.fr

Ingénieur d'études :

Adeline GUBLER

01 79 41 90 09

adeline.gubler@univ-paris1.fr

Responsable

du Centre de documentation:

Anastasios GRIGORAKIS

01 79 41 90 10

docisst@univ-paris1.fr



Un lieu ressource ouvert à l'ensemble des doctorant.e.s étranger.ère.s de Paris 1, facilitant à la fois l'accueil et la mise en œuvre de projets transversaux aux différentes disciplines propres à créer des synergies facilitant l'insertion des doctorant.e.s par leur mobilisation autour de projets sont ils seraient à l'initiative.

L'ISST est une composante interne de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

www.univ-paris1.fr/ufr/isst

**MAISON DES DOCTORANT.E.S
ETRANGER.ERE.S**

ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S ET POST DOCTORANT.E.S ETRANGER.ERE.S EN SCIENCES SOCIALES

❖ Le centre de documentation de l'ISST, lieu « ressource »

Des conditions de travail exceptionnelles grâce aux espaces de travail (individuels ou collaboratifs), outils bureautiques et surtout ouvrages) mis à disposition.

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/le-centre-de-documentation/>

❖ L'accès des doctorants et post-doctorants aux sessions de formation de l'ISST

Accès aux sessions de formation pluridisciplinaires ou juridiques (sur 5 jours – exemple en annexe 3) ainsi qu'aux journées de droit social, journées d'études et journées d'actualités juridiques, économiques et sociales qui se déroulent à l'ISST. Programme téléchargeable par semestre à partir du lien suivant : <http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/formation-syndicale-et-prudhomale/>

❖ Accès à la lettre information et à la veille sociale

ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S ETRANGER.ERE.S DE TOUTES DISCIPLINES

❖ 10 séminaires d'une demi-journée autour des travaux de recherche d'un doctorant

➤ 5 séminaires d'un demi-journée par mois (janvier/juin) de séminaires de recherche faisant appel à des intervenants extérieurs.

➤ 5 séminaires de recherche autour des travaux de recherche d'un.e doctorant.e.

❖ Accompagnement de la recherche par le documentaliste de l'ISST, titulaire d'un doctorat en sociologie

❖ Valorisation de la recherche par la publication de courts articles par les doctorants dans la lettre d'information du réseau collaboratif international CIELO Laboral (« Les nouvelles de CIELO »

-<http://www.cielolaboral.com/fr/numeros/>)

ou encore sur le site d'actualités sociales, économiques, juridiques Miroir social (<https://www.miroirsocial.com/>)

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Afin de réaliser ses différentes missions, L'ISST dispose d'un centre de documentation spécialisé dans les sciences sociales du travail. Le fonds documentaire de l'Institut, organisé autour des thèmes du mouvement syndical, de la formation des salariés, de la protection sociale, de l'histoire du travail, de l'économie, de la sociologie et du droit du travail se compose de plus de 25 000 documents (monographies, manuels, thèses et mémoires, rapports de recherche...) et d'une collection de près de 400 titres de périodiques dont 110 périodiques auxquels le centre est toujours abonné. Une consultation des ouvrages du fonds documentaire est accessible sur le site de l'université :

<http://catalogue.univ-paris1.fr>

Le centre de documentation est ouvert aux militants syndicaux, aux enseignants-chercheurs et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.



TABLE DES MATIÈRES

I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST	5
1) UN INSTITUT DU TRAVAIL AU SEIN DU RESEAU DES INSTITUTS	5
2) UNE DOUBLE MISSION : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE	7
II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.E.S. ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.	11
1. LA FORMATION SYNDICALE DANS UN CONTEXTE DE PANDEMIE	12
1.1. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	12
1.2. LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION A DISTANCE	12
1.3. LES LIMITES A L'ORGANISATION D'UNE FORMATION A DISTANCE	12
Les limites liées à la technologie	12
Les limites liées à la pédagogie spécifique dirigée vers un public d'adultes et de militants	13
Les limites liées à la spécificité des formations délivrées à l'ISST	14
Les limites tenant au congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale	15
2. LA DIVERSITE DES THEMES TRAITES DANS LES SESSIONS DE FORMATION	15
3. L'APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE	16
4. LES SESSIONS DE FORMATION DES FORMATEURS/TRICES	17
5. LES JOURNEES DE DROIT SOCIAL (JDS)	17
III- LA CELEBRATION DES 70 ANS DE L'ISST ET DU JUBILE DE L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE	19
IV- L'ACCUEIL DE CHERCHEURS ET DE DOCTORANTS ETRANGERS	29
V- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIEETS D'ÎLE DE FRANCE	31
VI- LA VIE DE L'ISST	33
1- <i>Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST</i>	33
2- <i>Le personnel administratif de l'ISST</i>	35
VII- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST	37
VIII- LA MAISON DES DOCTORANT.E.S ÉTRANGER.ERE.S (M.D.E)	41
ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S ET POST-DOCTORANT.E.S EN SCIENCES SOCIALES	41
ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES	42

ANNEXE 1-Plaquette de présentation de l'ISST	61
ANNEXE 2- Vade-mecum à l'usage des stagiaires	63
ANNEXE 3 – Programmes et présentation de la session « <i>Les mutations du secteur de l'eau et de l'assainissement</i> »	65
ANNEXE 4 – Programmes et présentation de la session « <i>Droit dur, droit souple, droit mou. Étude sur la normativité</i> »	69
ANNEXE 5 – Programmes de la session « <i>droit du travail droit de l'environnement</i> »	71
ANNEXE 6- Programme et présentation de la session « <i>Entreprises multinationales, chaînes de valeur et actions syndicales</i> »	73
ANNEXE 7- Programme de la session Programme et présentation de la session « <i>Différenciation des territoires</i> »	75
ANNEXE 8- Programme des JDS 2021	79
ANNEXE 9- Plaquette de la Maison des Doctorant.e.s Étranger.ère.s	81